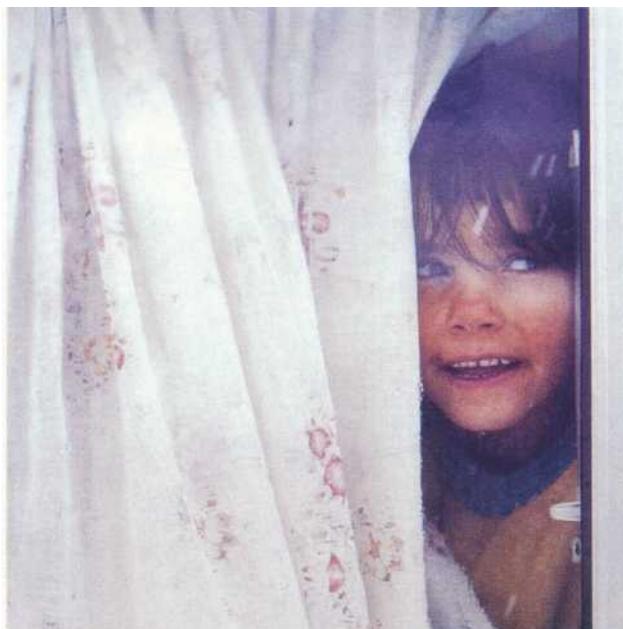


PREFECTURE
DES PYRENEES - ATLANTIQUES

PRÉFECTURE
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
ET DES
INFORMATIONS



CONSEIL
GENERAL
DES PYRENEES
ATLANTIQUES

CONSEIL
GÉNÉRAL
PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

LE MONITEUR

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Approuvé le 11 février 1994

par

Monsieur le Préfet

Monsieur le Président du Conseil Général

« L'accueil des Tsiganes doit cesser d'être soit l'exploit d'une municipalité qui va à contre courant des idées communes, soit "une tare communale" qu'on subit en s'en désintéressant.

*Il doit devenir "un service naturel" proposé toute l'année dans chaque commune à une partie de **la population française, certes minoritaire**, dont le mode de vie étonne... mais que nous sommes nombreux à copier lorsque revient l'été... »*

Docteur J/F/ TOURTELIER
Président de l'association Ulysse 35,
L'Accueil des Gens du Voyage

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES CONSTATS	5
- Portrait	6
- Accueil	9
- Scolarisation	15
- Insertion économique	17
- Législation et réglementation	18
Tensions	19
- Place et rôle des institutions	19
- Partenariat	24
- Imprévisibilité	24
LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS	25
LES PRECONISATIONS	29
Les préconisations d'accueil	31
- La diversification des modes d'habitat	31
• Les aires de passage	32
• Les aires d'accueil	33
• Les terrains familiaux	34
• Les autres solutions d'accueil	36
- Le choix des sites	37
- Les propositions par grands secteurs géographiques	38
• L'Agglomération Paloise	38
• Le secteur de la Côte Basque	40
• Le secteur d'Oloron	41
• La vallée de Nay et le secteur de Pontacq/Soumoulou	41
• Le secteur d'Orthez/Mourenx	41
• Les autres secteurs	41
- Les implications financières	42
• Le financement des aires : a) l'investissement	42
• Le financement des aires : b) le fonctionnement	44
• Le financement des terrains familiaux	46

L'étude préalable au Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en Pyrénées-Atlantiques s'est déroulée de décembre 1992 à décembre 1993, à la demande de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. L'Association Béarnaise Gadjé Voyageurs, sollicitée comme maître d'ouvrage, a confié au bureau ABS Conseil la réalisation des travaux. En s'appuyant sur ics .matériaux existants, Thérèse de Cibon et Michel Veunac ont rédigé un avant-projet finalisé dans le cadre d'une recherche-action menée avec le groupe de pilotage et avec les différents acteurs concernés.

• Les travaux ont été soumis à la Commission départementale chargée de l'étude du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage qui réunit

• LETAT

- Préfecture
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales (DDASS)
- Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)
- Police
- Gendarmerie
- Education Nationale,

• LE DEPARTEMENT

- Conseillers Généraux
- Direction Départementale de Solidarité et de la Santé, DDSS (services administratifs et travailleurs sociaux),

• LES COMMUNES

- Association des Maires,
- Monsieur le Maire de Pau,
- Monsieur le Président du District Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB)

• LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

• LES GENS DU VOYAGE Et LES ASSOCIATIONS

- Association Béarnaise Gadjé Voyageurs
- Association de Gestion du Terrain de Glain
- Association Notre Dame des Roulottes
- Autres représentants des Gens du Voyage.

Le groupe d'animation émanant de cette commission a fait fonction de groupe de pilotage. Il est constitué

- d'un représentant de la Préfecture
- d'un représentant de la DDSS
- d'un représentant de la DDASS
- d'un représentant de la DDE
- d'un représentant de l'Education Nationale
- d'un représentant de la DDTEFP
- de deux travailleurs sociaux représentant le Béarn et le Pays Basque.

Les propositions des groupes de travail associant les élus du Béarn et de la Côte Basque ont été intégrées aux conclusions.

La photo de couverture est de Philippe Dumas.

*Le présent document constitue le
Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
en Pyrénées-Atlantiques
et s'adresse principalement aux élus du Département.
Les grandes orientations qui y sont préconisées
s'appuient sur les réalités de terrain
et sont l'aboutissement d'un trz.,ail
de concertation et de collaboration
avec les principaux acteurs concernés par ces problèmes.*

SOMMAIRE

Les préconisations d'insertion	47
- L'accompagnement social, médico-social et socio-éducatif	48
• A chaque mode d'habitat, un dispositif d'accompagnement adapté	48
* Sur les grandes aires d'accueil	48
* Sur les petites aires d'accueil et les aires de passage	49
* Une coordination nécessaire	49
* Une action concertée pour développer les terrains familiaux	49
* Un préalable: la promotion de l'habitat	49
• Quatre axes d'action	50
* La petite enfance	50
* Les jeunes	50
* Le RMI	50
* La Santé	50
• Une protection sociale cohérente	51
* La couverture sociale	51
* Les prestations sociales	51
- L'accompagnement scolaire et professionnel	52
• La scolarisation	52
• La formation et l'insertion professionnelles	53
- La sauvegarde de l'identité culturelle	55
LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA	57
• Une démarche de concertation et de souplesse	58
• Des instances complémentaires	59
CONCLUSION	63
ANNEXES	65

- Avec les Gens du Voyage,
les partenaires des Pyrénées Atlantiques
 - élus,
 - administrations,
 - travailleurs sociaux,
 - associations,travaillent, depuis déjà longtemps,
à l'amélioration des conditions d'accueil
des Tsiganes dans le département-

- Visant une meilleure acceptation
de la différence dans notre société,
cette action partenariale s'efforce aussi
de favoriser l'insertion des populations tsiganes
en facilitant d'abord leur accès au service public
et aux structures existantes.

- En apportant des précisions
sur les modalités de cet accueil
et en préconisant l'élaboration d'un schéma
propre à chaque département,
la loi Besson donne à tous l'occasion
de franchir une étape supplémentaire
et de définir, dans le dialogue et la concertation,
les grands axes d'une véritable politique départementale.

- Pour y parvenir, il est nécessaire
de faire ensemble quelques constats simples,
de s'entendre ensuite sur des principes
acceptables par tous,
puis d'étaler, dans le temps,
la mise en place d'outils et de solutions adaptés.

LES CONSTATS

- Depuis le XV^{ème} siècle, les Tsiganes fréquentent notre département, venus de l'Inde du Nord. Ils sont aujourd'hui près de 2500 à y résider habituellement, ce qui représente environ 0,4 % de la population totale des Pyrénées Atlantiques, soit à peu près 4 Tsiganes pour 1000 habitants. A certaines périodes de l'année, ils peuvent être plus de 4000.

- L'appellation de "Tsiganes" qui sera employée tout au long de cette étude est un terme générique qui recouvre les différentes ethnies constitutives de cette population : chez nous les Gitans et surtout les Manouches. On utilisera également pour les désigner le terme de "Gens du Voyage".

*Les Tsiganes
en Pyrénées Atlantiques,
environ :*

- 4000 passages annuels,
- 2300 résidents dont :
- 1500 sédentarisés ou semi-sédentarisés
- et 500 itinérants.

*Des Gitans
mais surtout des Manouches*

- Les Tsiganes ont conservé, au cours de leur itinérance, une culture et une identité propres. Traditionnellement rejetés et exclus, ils sont demeurés longtemps discrets et presque "invisibles". L'apparition de lois spécifiques les concernant, puis de politiques d'accueil d'abord orientées vers des objectifs d'assimilation est un phénomène relativement récent.

- Au cours des dernières décennies, l'évolution de nos sociétés, la leur, l'échec des tentatives d'assimilation ont profondément modifié la situation des Gens du Voyage. A côté des itinérants, correspondant à l'image traditionnelle que nous en avons, plus des deux tiers d'entre eux sont partiellement ou complètement sédentarisés. Ils n'ont pas toujours choisi ce mode de vie et rencontrent souvent de grandes difficultés.

- Ces difficultés concernent principalement l'habitat et le stationnement, face à un équipement quantitativement insuffisant et qualitativement inadapté mais se posent aussi en termes de scolarisation et d'insertion sociale ou économique.

- *La fréquence des plaintes pour troubles à l'ordre public, l'émergence de tensions et de conflits, expriment l'inquiétude des Tsiganes - qui désormais sont devenus visibles - mais aussi celle des Collectivités Locales, directement interpellées par leurs responsabilités d'accueil, confrontées à de nouvelles charges financières et peu préparées aux relations avec ces populations méconnues.*

- Cet état de fait met en lumière la nécessité pour tous de se mettre au travail afin de trouver ou d'inventer les solutions adéquates et de les mettre en oeuvre. C'est un devoir de solidarité pour chacun mais c'est aussi - compte tenu de l'évolution de la situation - un dossier incontournable dont l'urgence ne peut échapper aux élus locaux.

PORTRAIT

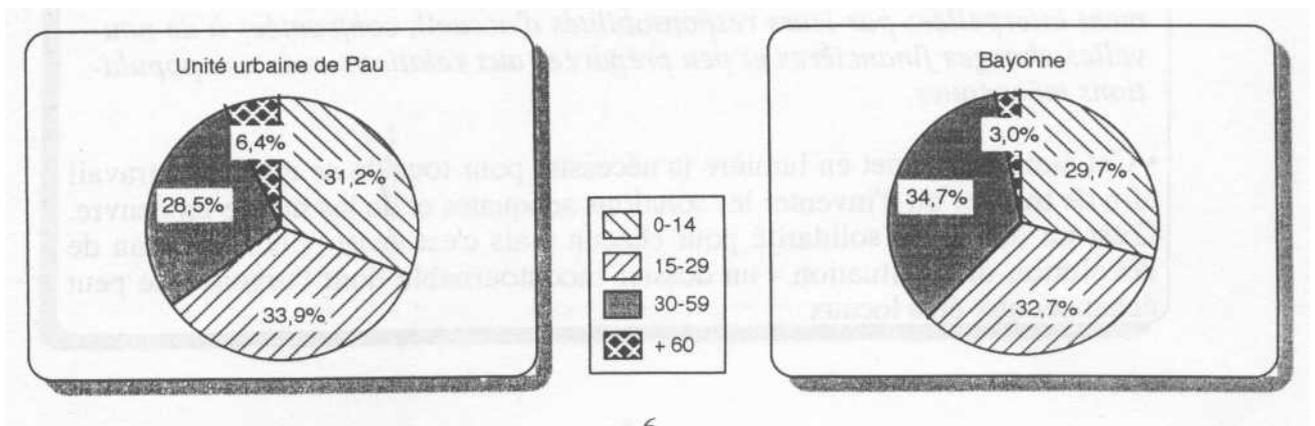
Une culture encore très vivante

- Les Manouches, très majoritaires dans le Département, ont un système de valeurs et une organisation sociale encore très vivants et auxquels ils se réfèrent dans tous les actes de leur vie quotidienne.
- Le "Clan", à l'intérieur duquel se manifeste une solidarité sans faille, regroupe en général les descendants d'une même personne et apporte à chacun identité, sécurité, stabilité.
- Le Romani-Chib, originaire de l'Inde du Nord, langue orale toujours parlée par les Tsiganes, présente bien des formes du fait des modifications intervenues au cours des voyages.
- La famille, le mariage, la mort composent un paysage social très structuré à l'intérieur duquel chacun a une place bien précise : les enfants rois, les femmes au service des hommes et de la communauté, les hommes maîtres absolus.
- Le voyage, élément essentiel de la culture et fondement traditionnel de l'activité professionnelle, voit son sens profondément modifié par la crise économique.
- L'habitat mobile, en caravane, est le plus répandu, il investit autant l'espace extérieur autour de la caravane que l'espace intérieur d'un habitat classique.
- L'importance de l'autonomie professionnelle s'exprime par l'exercice traditionnel de professions commerciales ou artisanales et par la pluri-activité.
- Une forte capacité d'adaptation s'est forgée au cours d'une histoire mouvante.

Une population jeune et analphabète

- Les moins de 30 ans représentent plus de 65 % de la population tsigane de l'Agglomération Paloise et 63 % de celle qui fréquente le secteur de Bayonne,
- Les plus de 60 ans représentent 3 % de la population tsigane à Bayonne et 6,4 % à Pau où les personnes âgées tendent à devenir plus nombreuses.
- 70 à 80 % des adultes ne savent ni lire ni écrire.

Répartition par âges de la population en habitat mobile
Données Insee - Recensement 1990



Une forte croissance démographique

- Les familles sont très nombreuses, le taux de natalité est très supérieur à la moyenne nationale. Tel groupe familial qui comptait 15 membres il y a 10 ans en compte 42 aujourd'hui. Ceci s'explique à la fois par la diminution de la mortalité infantile, par l'accès aux soins et par une meilleure hygiène.
- Ces constats ne suffisent pas à établir une projection précise dans le temps (1). Il n'existe en effet aucune source d'information statistique fiable sur laquelle s'appuyer. Le contrôle des naissances a, parallèlement, fait passer le nombre moyen d'enfants par famille de 10 à 6,5. Ceci laisse à penser que l'amélioration des conditions d'habitat, de la situation économique et sociale des Tsiganes pourrait avoir pour corollaire, à long terme, la baisse de leur taux de natalité qui tendrait alors à se rapprocher des taux moyens en France.
- A moyen terme, la population Tsigane des Pyrénées Atlantiques promet cependant de s'accroître de manière significative si les phénomènes actuellement observables restent constants.

Un processus de sédentarisation

- Les itinérants sont aujourd'hui les moins nombreux, ils représentent un petit tiers des résidents habituels de notre département, sans doute moins de 500 personnes. Pour eux, les voyages sont encore déterminés par activités professionnelles : chantiers ou marchés.
- Les semi-sédentarisés sont stables une grande partie de l'année et ne se déplacent qu'à la belle saison pour des travaux saisonniers ou des événements familiaux ou religieux.
- Les sédentarisés ne voyagent pratiquement plus sauf exceptionnellement, également pour des motifs familiaux ou religieux.
- Sédentarisés et semi-sédentarisés, environ 1500 personnes, constituent la grosse majorité de la population tsigane du département.
- Alors que les itinérants sont souvent autonomes et maîtrisent leur devenir, les populations sédentarisées ne procèdent pas toujours à un véritable choix. Pour quelques minorités qui ont choisi leur sédentarisation, nombreux sont ceux qui se sont arrêtés sous l'effet de contraintes extérieures imbriquées les unes dans les autres : le déclin des métiers traditionnels, les difficultés de stationnement, le manque de revenus, la pression à la stabilisation venant des systèmes d'aide sociale, l'enfermement dans des terrains progressivement "bidonvillisés".
- Le problème de l'accueil se pose très différemment dans l'un et l'autre cas.
- A côté de ces résidents habituels, des arrivées ponctuelles de visiteurs très nombreux (parfois des dizaines de caravanes) envahissent de temps à autre certaines communes du département. Il s'agit d'un problème tout à fait différent à traiter de manière spécifique.

(1) - L'Association Ulysse 35 de Rennes travaille en collaboration avec l'Institut Démographique de Caen pour parvenir à établir une projection démographique à partir de données précises régulièrement communiquées par l'Association à l'Institut. C'est une voie qui pourrait être suivie dans le département.

- Le statut d' "itinérant" ou de "sédentarisé" doit être considéré comme tout à fait provisoire. La potentialité du voyage est toujours présente et peut reprendre le dessus d'un moment à l'autre. Le voyage est un état d'esprit avant d'être une réalité : *"Alors que les sédentaires, même en voyage, restent sédentaires, le Tsigane, même s'il ne voyage pas, est un nomade. Arrêté, il reste voyageur."* Jean Pierre Liégeois dans "Tsiganes", p. 61.

Paupérisation et marginalisation des populations sédentarisées

- La dépendance croissante des systèmes d'aide sociale, signe de grande précarité, est allée de pair avec le processus de sédentarisation. Le versement des allocations familiales implique en théorie une scolarisation régulière des enfants bien qu'aucun contrôle systématique ne se soit exercé dans le département. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la population tsigane bénéficie d'aides sociales (1) dont l'attribution est modulée en fonction des situations et des politiques départementales ou locales. C'est ainsi qu'une "politique RMI" très volontariste caractérise les Pyrénées Atlantiques, variable cependant selon les secteurs géographiques : 50 % d'inscriptions dans l'Agglomération Paloise-80 % dans le secteur d'Oloron, 100 % à Bayonne (2).
- L'inactivité a entraîné l'affaiblissement de qualités spécifiques telles que le sens de l'adaptation et de l'autonomie, elle s'est également accompagnée de la perte de certains savoir-faire traditionnels, notamment dans le domaine de l'artisanat et de la musique.
- L'image des populations tsiganes sédentarisées tend aujourd'hui à se rapprocher de celle des populations défavorisées que nous connaissons avec ses caractéristiques habituelles.

Diversité des situations particulières, mais aspiration commune à un mode d'habitat privé

- Cette description succincte ne doit pas masquer la diversité des situations rencontrées. Les Tsiganes sont en effet différents du fait d'une histoire qui les a dispersés, effrités en de multiples strates et groupes familiaux que l'on retrouve aujourd'hui et entre lesquels il peut y avoir de fortes oppositions. Ils le sont aussi dans la manière dont ils composent avec les contraintes de notre société technocratique, contraintes auxquelles ils peuvent difficilement échapper aujourd'hui tant les mailles du filet se resserrent.
- Malgré ces différences, ils se retrouvent aujourd'hui dans leur aspiration à des conditions d'habitat plus respectueuses de leur spécificité et de leurs besoins, leur permettant en particulier des conditions de vie privée dans le cadre de leurs groupes familiaux.
- Cette évolution est sensible même chez les itinérants qui, bien souvent, ont trouvé un "point fixe", sous la forme d'un appartement, d'une maison, d'un terrain privatif.

Pour une politique d'accueil pertinente, une nécessaire prise en considération de ces spécificités

- Forte identité culturelle, jeunesse, organisation de la vie et de l'espace en familles élargies, processus de croissance démographique et de sédentarisation, diversité des situations sont autant de données à respecter pour la mise en place d'une politique d'accueil adaptée.

(1) - Allocation Parent Isolé (API), Allocation pour Adulte Handicapé, Minimum Vieillesse, Revenu Minimum d'Insertion...

(2) - Ce pourcentage est le rapport du nombre de "R'mistes" au nombre de familles tsiganes suivies dans le secteur. Ceci ne veut pas dire que toutes les familles élargies soient bénéficiaires du Rb11 : certaines en touchent plusieurs, d'autres aucun.

ACCUEIL

*Répartition des Tsiganes
dans les Pyrénées Atlantiques
Estimation approximative*

*Une concentration des Tsiganes
autour des pôles urbains.*

*Des itinéraires empruntant
un axe Est-Ouest,*

les accès des villes et

les routes des pèlerinages

1100 dans l'Agglomération paloise

300 dans la Vallée de Nay

250 sur la Côte Basque

150 dans la zone Orthez-Mourenx

100 dans l'Agglomération Oloronnaise

350 à Saint-Jean-Pied-de-Port

+ des implantations dispersées

De 2300 à 2500 au total

- Les zones urbaines et péri-urbaines sont recherchées par les populations sédentarisées ou semi-sédentarisées comme lieux de long séjour ou de résidence permanente : l'absence de débouchés économiques en zones rurales, l'obligation de scolarisation, la centralisation des versements de prestations sociales, la proximité des commerces rendent les villes particulièrement attractives. Elles sont également traversées par les itinérants qui en font des lieux de passage et de halte.
- De nombreuses communes rurales sont fréquentées par les itinérants, les pèlerins, les estivants comme lieux de passage, plus ou moins prolongé.
- Ces villes et ces communes se situent principalement sur un axe Est-Ouest (Pau-Bayonne), sur les grands accès aux villes (Bordeaux, Toulouse) et sur les routes des pèlerinages : Lourdes, Piétat, Bayonne... (voir carte 1 ci-dessous (1)).
- A Saint-Jean-Pied-de-Port, une sédentarisation ancienne de Tsiganes est à noter. Cette communauté de 350 personnes environ, connue sous le nom de "Bohémiens de St-Jean-Pied-de-Port", est regroupée - depuis cinq cents ans - dans de vieilles maisons. Cette population est restée très marginale.

*Malgré quelques réalisations exemplaires,
un équipement insuffisant et inadapté*

a) aux besoins du séjour

- Quelques Tsiganes minoritaires ont des solutions de logement relativement satisfaisantes - Ce sont les communautés de Gitans vivant en HLM ou en pavillons dans la vallée de Nay (2), à Bayonne ou à Boucau et les quelques familles Manouches sédentarisées en maisons ou en appartements dans l'Agglomération Paloise.

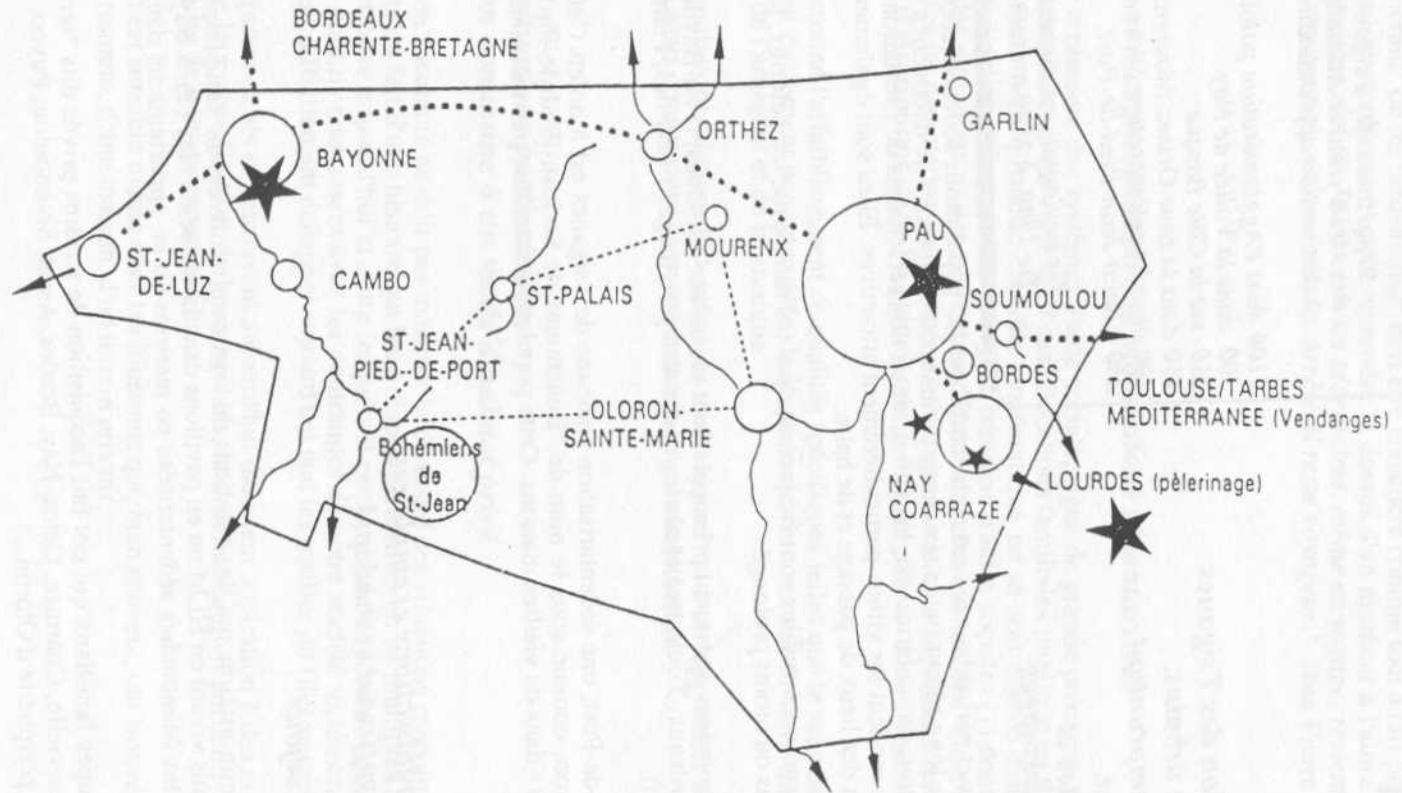
Ce sont aussi les groupes familiaux qui ont fait l'acquisition de terrains privés dits "terrains familiaux" à Urrugne, Lescar, Aussevielle, Coarraze, Gelos, Nay, Bordes, Assat, Soumoulou, Puyoo, Ramous, Bellocq, Os-marsillon, dans la périphérie d'Oloron...

Ce sont enfin les "grands itinérants" qui ont conservé des activités rémunératrices et recherchent les lieux de séjour officiels et organisés où ils s'acquittent de leurs redevances. Ils sont souvent propriétaires d'un terrain ou d'une maison où ils passent l'hiver.

(1) - Les trois cartes présentées ci-dessous permettent de situer géographiquement les lieux de séjour des Tsiganes, leurs itinéraires habituels, leurs modes d'habitat publics ou privés. Réalisées à partir des informations accessibles (notamment celles de la gendarmerie), elles ne sont pas exhaustives et peuvent comporter quelques erreurs.

(2) - A ce propos, il faut citer la commune de Bordes qui mène depuis 20 ans une politique d'intégration s'adressant à une communauté d'une centaine de Gitans, en accession à la propriété : la plupart d'entre eux sont actuellement propriétaires de leur pavillons, quelques uns font partie de l'association des parents d'élèves, l'un d'eux est même conseiller municipal. La commune entend poursuivre cette politique en direction de quelques groupes familiaux qui vivent encore en caravanes.

1 - Lieux de séjours et itinéraires



- Principaux itinéraires
- Importance de la population
- ★ Grands rassemblements occasionnels (pèlerinages, congrès...)

L'habitat des Tsiganes

- 10 aires d'accueil : 200 emplacements*
- 25 aires de passage : 200 emplacements*
- 50 lieux de stationnement sauvage*
- 30 terrains familiaux environ*
- sédentarisation en HLM ou pavillons :*
 - 600 personnes.*
 - 1 caravane = 5 à 6 personnes.*

- Les familles paupérisées, les plus nombreuses, se sont installées à demeure sur les aires d'accueil publiques surpeuplées en raison de leur faible coût et de la pénurie des emplacements disponibles. Elles ont ainsi la certitude d'avoir une place de stationnement et un confort minimum. Elles s'approprient ces espaces sécurisants où elles instaurent un système de gestion privée fondé sur la logique des clans familiaux. Plusieurs centaines de Tsiganes vivent de cette manière, principalement sur les aires urbaines des agglomérations paloise, bayonnaise ou oloronaise transformées progressivement en ghettos et en bidonvilles(2). Les conflits inhérents à ce mode d'habitat ont fait apparaître des phénomènes d'exclusion.

- Les familles exclues ou s'excluant de ces aires d'accueil deviennent "errantes". L'errance, déplacement incessant de stationnement sauvage en stationnement sauvage, est ainsi un nouveau mode de comportement et d'habitat qui caractérise de nombreuses familles tsiganes. C'est une forme abâtardie du voyage désormais limité à un périmètre restreint : une Agglomération ou un département. Ce stationnement sauvage s'intensifie en hiver dans l'Agglomération Paloise et en été sur la Côte Basque : les lieux investis sont bien repérés et font l'objet d'une occupation tournante et cyclique. En janvier et février 92, une enquête réalisée dans l'Agglomération Paloise a dénombré une centaine de caravanes en stationnement illicite ce qui représente environ 500 personnes ! Cette errance systématique est aussi, dans certains cas, une forme de revendication de la part de certains Tsiganes manifestant ainsi leur volonté de voir respectée leur liberté d'aller et venir et par conséquent de stationner.

- Les équipements actuels sont quantitativement insuffisants, surtout parce que les besoins sont redondants. Toutes les communes de plus de 5000 habitants du département n'ont pas encore satisfait à la loi qui leur impose la création d'une aire de stationnement. Les aires d'accueil existantes offrent environ 200 places de stationnement et sont susceptibles d'accueillir, pour de longs ou moyens séjours, une population approximative de 1100 personnes puisque l'on estime à 5,5 le nombre moyen d'occupants par caravane. C'est déjà trop peu pour une population de 1500 personnes environ mais ça l'est bien davantage si l'on songe que les familles semi-sédentarisées ou "errantes" se déplacent constamment dans un périmètre limité, ayant recours - au cours de leurs périples - à divers modes stationnement (aires de passage, d'accueil, stationnement sauvage, terrain familial...). Cette mobilité dans le mode de vie nécessite la multiplication des emplacements de stationnement pour satisfaire à la demande et pour restaurer les conditions de fluidité des déplacements. Elle rend les estimations précises particulièrement difficiles.

- Pour répondre aux besoins, il faudrait deux fois plus d'emplacements de stationnement que de caravanes recensées.

(2) . L'expérience a montré - avec la réussite de la nouvelle aire de Lescar et l'amélioration de la gestion de l'aire de Glatit - que seuls un aménagement, une gestion et un accompagnement social adaptés pouvaient éviter ce type de dérive.

Les constats

- Le problème est aussi qualitatif : certains équipements insuffisamment aménagés ou mal situés ne sont pas fréquentés, il témoignent de la nécessité de la concertation et du dialogue avec les populations Tsiganes. Les aires de grande capacité créées dans les années 70 à des fins d'assimilation ne sont pas adaptées, leur conception et leur mode de gestion sont à repenser. L'aspiration à un mode de vie privée actuellement sensible chez les Tsiganes appelle la recherche et la mise en oeuvre de solutions plus appropriées.

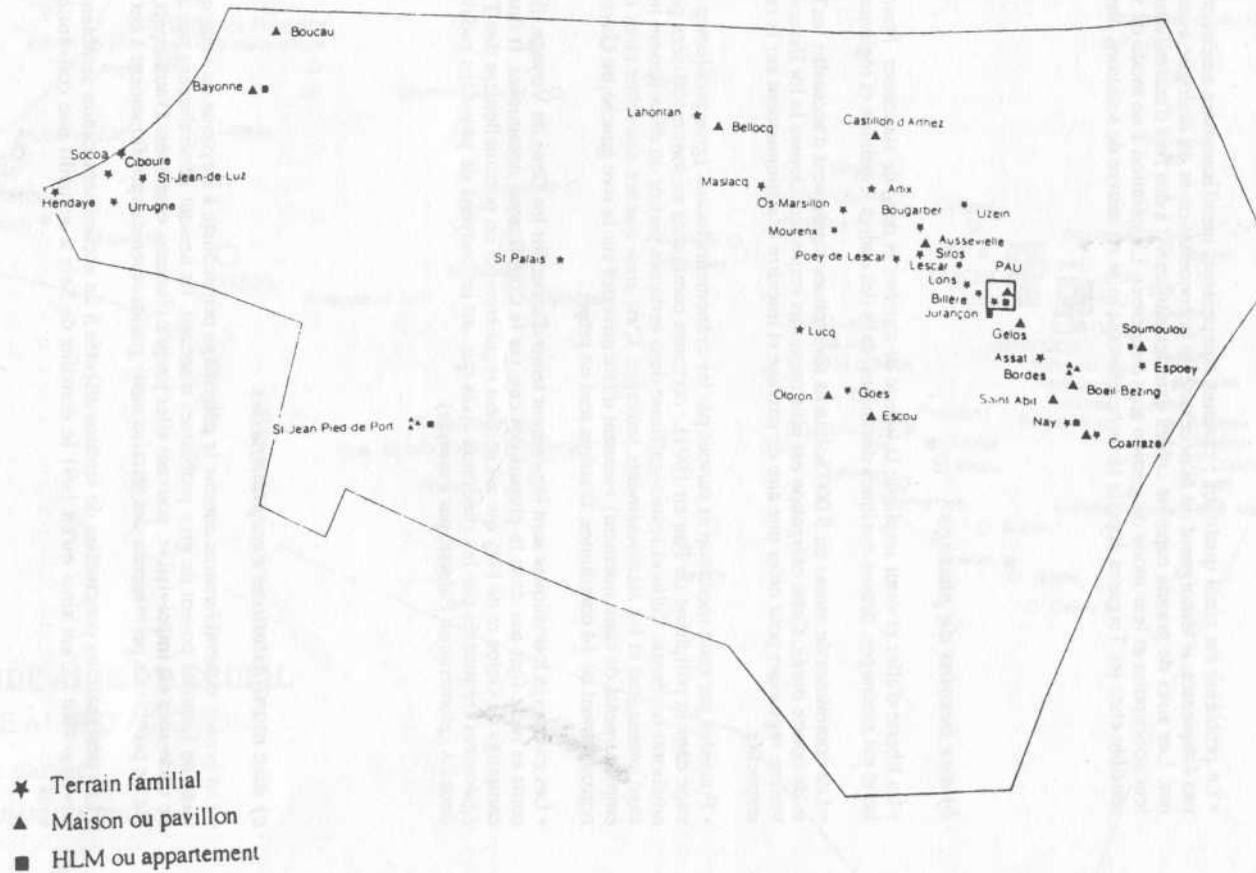
b) aux besoins du passage

- La liberté d'aller et venir implique la liberté de s'arrêter et donc de stationner. Pour les Tsiganes, cette liberté est aménagée, depuis quelques décennies, dans des cadres législatifs et réglementaires très stricts.
- Les communes de moins de 5 000 habitants sont tenues légalement d'accueillir les Tsiganes pour une halte de courte durée. Cette obligation est plus ou moins respectée. Depuis la loi Besson, ces communes peuvent se regrouper pour créer une aire de passage et interdire le stationnement sur le reste de leurs territoires respectifs.
- Poussées par cette incitation et surtout par les événements locaux (gros problèmes de stationnement sauvage dans la périphérie de Pau en 1991), certaines communes se sont mobilisées pour créer des haltes et améliorer le réseau. Celui-ci reste insuffisant dans certaines parties du département malgré les aires de passage aménagées et les stationnements sauvages. C'est ainsi que six nouvelles aires de passage (offrant 33 emplacements de stationnement) viennent d'être ouvertes sur la rive gauche du Gave sous l'impulsion d'un regroupement de 14 communes. D'autres sont en projet.
- Les campings touristiques sont légalement tenus d'accueillir les Gens du Voyage. Ils sont en fait très réticents et ne le font pas dans la plupart des cas, sur la Côte Basque notamment. Il faut citer, cependant, les campings de Gelos et de Nay qui accueillent régulièrement ou ponctuellement des Tsiganes. D'autres sont également fréquentés par les itinérants aisés qui ont les moyens de payer les redevances (celui du Cor dans l'Agglomération Paloise, par exemple).

c) aux manifestations exceptionnelles

- Les grands rassemblements comme le pèlerinage pentecôtiste à Bayonne ou ceux qui précèdent le pèlerinage de Lourdes posent de gros problèmes d'accueil. Ils ne sont généralement pas annoncés et le nombre de caravanes est imprévisible, pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines. D'autre part, ils n'est pas concevable de prévoir en permanence des terrains aussi grands réservés spécifiquement à cet usage.
- Les désignations ponctuelles de terrains affectés à un accueil temporaire semblent être la seule solution envisageable : C'est ainsi qu'en 1991 le domaine de Sers a accueilli une convention, à la satisfaction de tous.

3 - Habitat privé



SCOLARISATION

Malgré une culture orale, une sensibilisation progressive à la nécessité de l'école

e Les Tsiganes manifestent traditionnellement une certaine réserve à l'égard de l'école n'en voyant pas l'utilité directe et craignant qu'elle n'éloigne leurs enfants de la structure familiale. Pendant des années, les mesures d'incitation en matière d'obligation scolaire se sont avérées relativement inefficaces : les taux de scolarisation sont particulièrement bas chez les enfants d'itinérants, la fréquentation scolaire est restée très irrégulière.

**Il ne peut y avoir
de politique d'accueil
sans une réflexion
simultanée
sur la scolarisation.**

(annexe 3)

• Depuis une dizaine d'années, une réelle prise de conscience de la nécessité d'une scolarisation s'est fait jour, notamment grâce à l'action coordonnée des enseignants et des intervenants sociaux. Elle concerne essentiellement le primaire, à un moindre degré la maternelle et très peu le secondaire.

Dans le département, des expériences diverses et complémentaires

e Une "école des voyageurs" fonctionne à Pau depuis 1967. Elle accueille les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, principalement ceux qui résident sur l'aire du Cami Salié. Elle pratique un enseignement interculturel.

e D'autres expériences spécifiques sont en cours ou ont fonctionné : une classe d'adaptation existe à Lescar, un camion école équipé d'ordinateurs se rend régulièrement à l'école des voyageurs, sur le terrain de Lons et sur celui de Lescar. L'expérience suscite beaucoup d'intérêt chez les enfants...

e D'autres enfants Tsiganes fréquentent les établissements scolaires de leur quartier ou de leur commune une quarantaine d'établissements scolaires répartis dans l'Agglomération paloise, sur la Côte Basque, dans la vallée de Nay, dans les secteurs d'Oloron et d'Orthez/Mourenx. Les données communiquées proviennent d'une enquête empirique et comportent sans doute des lacunes, des omissions ou des inexactitudes (voir tableau au recto p. 16).

Un accueil difficile à organiser

Une évaluation peu aisée

- L'accueil des sédentaires et semi-sédentaires est assuré mais un problème d'effectifs et de surnombre se pose parfois pour les itinérants, en particulier dans l'Agglomération Paloise.
- Pour les sédentaires et semi-sédentaires, l'objectif est la poursuite d'une scolarité régulière - depuis la maternelle si possible - permettant l'acquisition des apprentissages de base de l'école primaire. On peut observer, sur le terrain, toutes sortes de réalités depuis les situations caractérisées par le [conflit](#) et le rejet jusqu'aux expériences exemplaires comme celle d'Oloron où tous les enfants Tsiganes - garçons et filles - vont régulièrement à l'école, de la maternelle jusqu'à l'âge de 15 ans.
- L'appréciation des résultats est peu aisée, en l'absence de critères d'évaluation adaptés. En termes de "réussite scolaire", le passage de CE2 en CM1 est un premier cap difficile à franchir. L'accès au secondaire reste très rare : très peu d'enfants Tsiganes y parviennent autrement qu'au sein de Sections d'Enseignement Spécialisé (SES), même si la scolarisation en primaire a été régulière.

Les constats

Entre 500 et 600 jeunes Tsiganes

inscrits dans les établissements scolaires du département

	Ecoles	Maternelle	Primaire	dont enseignement spécialisé ou spécifique	Secondaire	dont Sections d'enseignement spécialisé
Agglo paloise	Lons Perlic Nord	4	23			
	Perlic Sud	2	4			
	Lartigue *		2			
	Billère Ecole Mairie		4			
	Lescar Les Prés	3				
	Paul Fort		18	15		
	N. Dame	4				
	Siros	4				
	Poey-de-Lescar *	6				
Pays Basque	Pau Marancy *		40			
	Voyageurs (1)		160	167		
	Bayonne Cavailès	2	5	1		
	Brana	1	4	4		
	Jules Ferry		4	1		
	Notre Dame		2		1	
	Sacré Coeur	3	4	1		
	Marracq				7	6
	Albert Camus				1	
	Boucau Bourg	1	3			
P. Langevevin		1	1			
Jeanne d'Arc	1	1				
Cambo			12			
St-J -P-de-P + St Etienne de B	12	28			31 + 2 (fac)	
Vallée de Nay	Bocil Bezing		6			
	Bordes		37	12		
	Coarraze		5	3		
	Nay *		2		18	8
	Bénéjacq	3	1			
	Mirepeix *		6			
	Arros-Nay saint-Abit		5	5		
Oloron	Oloron Légugnon	1	6			
	St-Cricq	7	11			
	Jeanne d'Arc		1			
	Pondeilh		4			
	Lycée				8	8
Mourenx/Orthez	Mourenx Bourg		15			
	Abidos *		8			
	Abos *		7			
	Os-Marsillon ?					
	Puyoo ?					
TOTAUX		54	441	205	64 + 2 (fac)	22

* difficultés ou problèmes particuliers signalés: absence momentanée des enfants, voyage, surnombre, difficulté à aérer le passage, problèmes de cantine, absence de SES dans le secteur.

(1) -le nombre d'inscriptions à l'Ecole des Voyageurs peut varier selon les années et les moments de l'année Les effectifs figurant sur ce tableau sont ceux de l'année 92193. Le pourcentage des 12,16 ans est en constante progression.

Un contexte défavorable

- Le déclin des métiers artisanaux, la difficulté des stationnements, des déplacements, la précarité des revenus compromettent, pour les adultes et pour les jeunes, les possibilités d'activités professionnelles et la pluri-activité traditionnelle.
- Il est difficile d'évaluer la situation avec précision car la généralisation du RMI entraîne la non-déclaration des activités qui subsistent.
- Il y a clivage entre les itinérants - minoritaires, actifs, relativement aisés - et la grande majorité des populations sédentarisées, généralement très démunies. Les premiers vivent du commerce ou travaillent sur des chantiers, se déplaçant de foire en foire ou de chantier en chantier : ils sont en particulier spécialisés dans l'étamage. Les autres pratiquent encore parfois le ferrailage bien que cette activité devienne de moins en moins rentable : dans l'Agglomération paloise, à Bordes, à Oloron, à Orthez notamment. Ils effectuent également des travaux saisonniers - cueillettes ou vendanges - dans la région de Libourne ou sur la Côte Méditerranéenne. D'autres sont inactifs.
- Une déperdition de vitalité et de dynamisme résulte de longues périodes de sédentarisation de populations assistées sur des aires surpeuplées et se dégradant progressivement. Les structures familiales ne sont plus assez fortes pour enrayer le processus : les savoir-faire traditionnels, potentiels d'adaptation, ne se transmettent plus, notamment dans le domaine de la musique et de l'artisanat. La télévision a envahi les caravanes, certains jeunes perdant leurs repères sont en danger de dérive vers la délinquance ou la drogue .
- L'adaptation à des métiers différents, salariés, se fait difficilement : ces solutions sont trop éloignées des conceptions et habitudes culturelles. Elles exigent, en outre, un bagage que très peu possèdent actuellement et une mobilité individuelle qui, pour l'instant, fait défaut aux Tsiganes. Les seuls efforts à noter dans ce sens sont les formations proposées dans le cadre des contrats d'insertion RMI : principalement des actions d'alphabétisation et des sessions de mobilisation. Ces mesures sont-elles suffisantes ?
- Les sas de remobilisation organisés dans le cadre des contrats d'insertion RMI sont proposés aux bénéficiaires du RMI eux-mêmes et à leurs enfants à titre de prévention.
- En projet, deux actions de formation-insertion nouvelles, portées par le Pôle Spécifique Tsiganes de la DDSS et par l'Association Béarn Gadjé Voyageurs, témoignent d'une évolution vers la recherche de solutions d'insertion plus diversifiées. La première est une action spécifique proposée aux jeunes Tsiganes dans le cadre du dispositif PAQUE (1), la seconde est menée en collaboration avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : elle s'adresse aux plus de 20 ans et comporte une recherche dirigée vers l'accès direct à l'emploi et vers la création d'entreprises.
- Depuis peu, les Contrats Emploi Solidarité (CES) apparaissent comme une formule de transition vers l'insertion professionnelle. Dans les Pyrénées Atlantiques, une trentaine de Tsiganes bénéficient actuellement d'un contrat de ce type (7 à Saint-Jean-Pied-de-Port, 7 à Oloron, 3 à Bayonne, 7 à Pau) (2). Cette formule propose un rythme de travail (mi-temps) compatible avec les habitudes d'autonomie des Tsiganes, elle leur permet de participer à des activités qui leur sont déjà familières (nature, pêche, chevaux, environnement, récupération) : elle favorise ainsi un accès progressif et adapté au monde du travail.

***Un objectif réaliste pour le Schéma départemental
la constitution d'un environnement favorisant
l'insertion économique des Tsiganes***

- En restaurant les conditions de mobilité, en débloquent la situation des populations sédentarisées, une politique d'accueil peut contribuer à rendre aux Tsiganes leur autonomie, à leur permettre un choix de vie et à recréer ainsi un dynamisme porteur de capacités et de solutions d'adaptation.

(1) - Le dispositif de Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE) est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et sans qualification.

(2) - données 93

Des recherches à entreprendre en direction de l'emploi

- Le rapport DELAMON (1) met bien en évidence la nécessité d'une analyse globale de la situation économique des Tsiganes afin d'évaluer la place que peuvent encore avoir les activités ambulantes dans notre société et d'adapter les réglementations en vigueur, frein considérable au dynamisme des intéressés : exigences dépassées, charges trop lourdes, etc. Dans le département, un groupe de travailleurs sociaux s'est lancé dans une étude spécifique de ces problèmes d'insertion professionnelle.
- Une approche économique de la question - en collaboration étroite avec les instances départementales et locales compétentes - apparaît nécessaire avec étude de filières professionnelles envisageables et recherche de solutions réglementaires et administratives adaptées.

LEGISLATION ET REGLEMENTATION

Un reproche fait au Tsiganes : le non-respect de la loi

- Les Tsiganes sont souvent critiqués pour leur non-respect de la loi. Ce reproche leur est principalement adressé par les Collectivités Locales et par tous ceux qui subissent le stationnement sauvage. Cette "indiscipline" est parfois perçue comme un trait de culture indélébile.
- D'autres témoignages vont dans le sens contraire, affirmant que les Tsiganes sont aptes à respecter un contrat lorsque les règles en sont clairement posées. L'exemple des emprunts contractés pour l'achat de caravanes est souvent cité. Le contrat est respecté par les Tsiganes qui remboursent toujours leurs dettes.

Parmi les causes décelables : l'inadaptation de certaines réglementations

- En matière de stationnement, les Tsiganes doivent respecter simultanément des réglementations relevant du Code des Communes, du Code de l'Urbanisme et du Code de la Route. Il en résulte une accumulation d'interdits et de contraintes portant préjudice à la nécessaire souplesse d'une vie itinérante.
- En matière de logement, la caravane n'est pas reconnue comme habitat (2) : elle n'ouvre pas droit aux aides au logement classiques : Allocation logement, Aide Personnalisée au Logement, prêts... De grandes difficultés en découlent pour les Tsiganes qui souhaitent améliorer leurs conditions d'habitat et qui, depuis la loi Neiertz, ont difficilement accès aux prêts à la consommation du fait de leurs revenus irréguliers. Les prêts-caravanes du Conseil-Général et les prêts à la consommation de la Caisse d'Allocations Familiales tendent à corriger cet état de fait.
- En matière de statut professionnel, de fiscalité, de protection sociale et d'une manière générale, les constats sont du même ordre : les Tsiganes sont soumis à des réglementations de droit commun complexes, souvent contradictoires, qui n'ont pas été pensées pour leur situation particulière et dont la compréhension et le respect sont difficiles, parfois impraticables.

Réserve et aspirations des Collectivités Locales

- Les Collectivités Locales restent parfois en deçà de leurs obligations légales en matière d'accueil des Gens du Voyage : certaines communes de plus de 5000 habitants ne se sont pas encore dotées de l'aire de stationnement rendue obligatoire par la loi Besson, la signalisation n'est pas toujours effective et la réservation des terrains prévus pour l'aménagement de nouvelles aires est parfois oubliée dans les POS.
- Elles souhaiteraient un soutien plus important de l'État face à leurs responsabilités d'accueil et suggèrent la prise en compte des emplacements de caravane dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement de même qu'un arbitrage des situations conflictuelles par le représentant de l'État dans le département

(1) - Le rapport Delamon demandé par Michel Rocard, alors Premier Ministre, est publié en juillet 1990. Il fait lui bilan complet de la situation des Tsiganes en France et propose lui certain nombre de solutions.

(2) - Pour une famille tsigane, le coût logement en caravane revient en moyenne à la somme de 1 500 à 2 000 l par mois correspondant au remboursement de la caravane sans allocation logement et toute la ~'ie durant.

TENSIONS

Un climat conflictuel et tendu

- La réserve de certaines communes, arguant de la fréquence des troubles à l'ordre public, provient aussi de leur inquiétude devant une charge financière nouvelle et face à une population inconnue et souvent décriée. Elles redoutent les réactions de leurs administrés. Les communes urbaines renâclent à supporter seules le poids du fonctionnement des aires aménagées. Les communes rurales, traditionnellement fréquentées par des Tsiganes de passage, éphémères, ont du mal à se faire à l'idée d'une présence plus continue. Elles se sentent, d'autre part, agressées par la multiplication des stationnements sauvages et durables et le non-respect des règles édictées.
- La crainte, chez les populations sédentaires, du voisinage des Tsiganes s'appuie sur une image stéréotypée de ces populations perçues comme peu respectueuses des biens et de l'environnement d'autrui. Ceci n'est sans doute pas totalement dénué de fondement mais souvent amplifié et déformé du fait d'une méconnaissance réciproque.
- Les comportements de certains Tsiganes pratiquant systématiquement le stationnement sauvage s'expliquent, selon les cas, par l'insuffisance des équipements, par une réticence à s'inscrire dans un cadre légal ou par une volonté délibérée de prise de parole et de revendication dans un contexte où la population tsigane tend à se constituer en mouvement social.
- Ces tensions sont particulièrement ressenties par les élus locaux qui sont directement confrontés aux problèmes de stationnement et d'accueil. (annexe 4).

PLACE ET ROLE DES INSTITUTIONS

- L'accueil des Gens du Voyage dans les Pyrénées Atlantiques relève de différentes instances ayant chacune ses responsabilités propres en matière de financements, de légalité ou de réglementation, d'équipements, d'action sociale, médico-sociale, socio-éducative, éducative ou culturelle.

Les communes et leurs groupements sont responsables de l'accueil

- Les communes ou leurs groupements décident de la création des aires de stationnement, prenant en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement avec l'aide éventuelle d'autres collectivités. Les communes:
 - réglementent le stationnement des caravanes dans les documents d'urbanisme,
 - réservent, dans les POS, les emplacements destinés aux aires de stationnement,
 - peuvent interdire ou réglementer le stationnement sur leur territoire,
 - prévoient la signalisation des aires aux abords des agglomérations,
 - veillent au respect de l'ordre et de la tranquillité publics.

Les Institutions jouent un rôle déterminant dans l'élaboration d'une politique d'accueil des Gens du Voyage et dans sa mise en oeuvre.

- Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont compétents en matière d'aide médicale, d'instruction et parfois de contractualisation des dossiers RMI, de cantines scolaires.

- L'association des Maires regroupe et représente les maires du Département. Elle s'est chargée de coordonner le travail d'information et de sensibilisation auprès des maires des communes rurales du département, les aidant à rechercher les réponses adéquates à leur obligation d'accueil. Cette concertation a permis d'élaborer un avant-projet d'accueil en milieu rural.

Le Préfet et ses Services

- Le Préfet est responsable de l'ordre public, il contrôle la légalité des actes des collectivités territoriales, il coordonne les services de l'Etat dans le Département, propose et gère les subventions à la création des aires de stationnement (FAS et Ministère de l'Equipement) et aux actions socio-éducatives (Ministère des Affaires Sociales).
- Il informe les différents partenaires, harmonise leurs actions et fait respecter la loi.
- *Les services de l'Etat (DDE, DDASS, DDTEFP, DDPJJ, DDJS) (1)*, chacun dans leur compétence, instruisent les dossiers présentés et apportent des conseils techniques à l'élaboration de projets ou à la résolution de conflits.
- *L'Education Nationale* a pour mission d'insérer les enfants tsiganes dans le dispositif existant (voir annexe 4).
- *Les services de police et de gendarmerie* contrôlent le respect de la réglementation et participent à la résolution des problèmes de stationnement sauvage et de conflit avec les populations environnantes

Le Conseil Général participe au financement de l'investissement et du fonctionnement des aires

- Dans sa responsabilité d'action sociale et médico-sociale, le Conseil Général intervient au travers d'actions préventives et curatives.
 - Il finance la création des aires de stationnement à raison de 70 % du coût de l'opération hors taxes, les subventions étant plafonnées à 6 000 F par emplacement.
 - Il soutient le fonctionnement des aires d'accueil en finançant certains postes d'éducateurs et d'animateurs.
 - *La Direction Départementale de la Santé et de la Solidarité* a créé un "Pôle Spécifique Tsiganes" disposant d'un poste et demi d'assistante sociale et d'un demi-poste de secrétaire.
 - Elle assure l'accompagnement social et médico-social des Gens du Voyage au même titre que celui de l'ensemble des usagers du Département. A ce titre, le Conseil Général peut intervenir dans différents domaines
- * Actions sociale et médico-sociale générales
- il met partiellement à disposition une vingtaine d'assistantes sociales, les infirmières éducatrices de santé, le personnel médical et paramédical de la Protection Maternelle Infantile de plusieurs circonscriptions d'action sanitaire et sociale.
 - il accorde des secours financiers individuels.
- * Aide Sociale à l'Enfance
- il accorde des secours financiers et des prêts pour l'acquisition des caravanes.
 - il attribue des prises en charge partielles de cantines scolaires lorsque les communes ne participent pas.

(1) - DDP_Lt = Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DDJS = Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

* Programme Départemental d'Insertion : dans le cadre de son budget "insertion", le Conseil général finance certaines actions spécifiques

- une formule de prêt pour achat de caravanes (50 000 F par caravane),
- une subvention de 20 000 F accordée pour chaque installation en terrain familial,
- une aide financière pour l'auto-réhabilitation des caravanes (pouvant aller jusqu'à 4000 F),
- une aide à l'achat d'équipement médical (prothèses dentaires ...) grâce au fonds social RMI,
- un véhicule "informatique" allant de lieu de stationnement en lieu de stationnement et à l'Ecole des Voyageurs,
- un poste d'éducateur à mi-temps pour travailler à l'insertion des jeunes de 16 à 20 ans,
- les actions définies dans le cadre de contrats d'insertion RMI : mobilisation, **alphabétisation...**

La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans le cadre de sa politique familiale

° Les Caisses d'Allocations Familiales versent les prestations familiales et notamment les allocations familiales et le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) à une grande majorité de familles tsiganes, elles octroient l'Allocation Parent Isolé (API) à de nombreuses jeunes mères célibataires.

• Elles sont également susceptibles de financer des actions d'insertion telles que le soutien scolaire, l'économie sociale et familiale, l'alphabétisation et de proposer aux familles des prêts d'équipement ménager ou de mobilier permettant l'amélioration des conditions de vie.

• *La Caisse d'Allocations Familiales de Pau*, dans le cadre de son schéma directeur, a décidé de participer au financement des terrains d'accueil pour les Gens du Voyage sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur dix ans. L'aide financière, appréciée en fonction du contexte local, des moyens disponibles dérogés et du nombre de dossiers à étudier, peut atteindre au maximum 15 % du coût hors taxes de l'opération incluant uniquement l'aménagement fonctionnel du terrain (gardiennage, emplacements délimités, sanitaires, aires de jeux et espaces verts) et la création des infrastructures d'accompagnement social (locaux à usage de permanences administratives, sociales et médico-sociales, locaux d'activités notamment). Les dépenses de viabilisation, d'assainissement ainsi que les apports fonciers sont exclus.

Trois associations (1) interviennent plus particulièrement en Pyrénées Atlantiques

• *L'Association "Béarnaise Gadjé Voyageurs" (2)* réunit, au sein de son Conseil d'Administration, des Tsiganes et des Gadjés. L'équipe salariée de 5 personnes est composée d'éducateurs et d'animateurs. L'Association a pour double objectif

- la promotion sociale des Tsiganes dans l'Agglomération Paloise,
- la responsabilisation, l'insertion, l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté de cette population.

Les moyens mis en oeuvre sont multiples

- gestion des aires d'accueil,
- accompagnement et suivi socio-éducatif des familles et des personnes si nécessaire,
- gestion et suivi des dossiers RMI,
- actions d'insertion dans différentes directions (logement, social, activité professionnelle..).

Une démarche de sensibilisation et de conseil technique s'adresse parallèlement aux élus.

Tout ceci est réalisé en étroite partenariat avec la DDSS et plus particulièrement avec le Pôle Spécifique Tsigane.

(1) - Des relations existent cependant avec d'autres associations de Tsiganes : l'Association nationale des Gens du Voyage ; l'Association des Droits et Devoirs - Défense Européenne des Gens du Voyage ; l'Association des Gens du Voyage et de la Liberté du Commerce ; l'Association Sociale Nationale Internationale Tsigane Evangélique (annexe 9).

(2) - Le terme de "Gadjé" est employé par les Tsiganes pour désigner les non-Tsiganes.

- *L'Association de Gestion du Terrain des Gens du Voyage du District BAB (Biarritz-Anglet-Bayonne)* a pour double mission la gestion de l'aire de Glain et l'accompagnement de l'ensemble des familles Tsiganes sur le secteur
 - accueil, information, secrétariat socio-administratif,
 - respect du règlement intérieur en vigueur,
 - éducation sanitaire et sociale de l'ensemble des familles,
 - suivi et soutien de la scolarisation ; sensibilisation à la préscolarisation,
 - santé, prévention, vaccinations,
 - actions d'alphabétisation, d'insertion professionnelle (actuellement, des CES pour adultes),
 - recherche d'actions d'insertion professionnelle spécifiques pour les 16/25 ans,
 - travail sur l'habitat adapté (1),
 - participation au développement de la politique d'accueil des Tsiganes sur le District et sur la Côte.L'Association est composée d'élus du district BAB, de représentants de l'Education Nationale, de la Police, de la Paroisse. L'équipe est composée de deux agents d'entretien polyvalents et de deux éducateurs spécialisés dont le Directeur. Ceux-ci travaillent en collaboration avec de nombreux partenaires: DDSS, DDE, PACT, Education Nationale, CAF, UDAF ... (2)

- *L'Association Notre Dame des Roulettes* est une Association Nationale de Promotion et de Défense des Intérêts des Gens du Voyage, elle est particulièrement concernée par la sauvegarde des traditions culturelles, des métiers traditionnels, de la liberté du voyage. Elle intervient -nationalement au sein de la Commission Nationale des Gens du Voyage et localement
 - par une action auprès des familles : les enfants, les jeunes (prévention de la délinquance), les adultes (les femmes en particulier : informations administratives, entr'aide, services d'écrivain public...). Cette action intervient plus particulièrement en dehors des aires d'accueil.
 - par des avis donnés à l'occasion de l'implantation de nouvelles aires.

L'Association souhaite, à l'avenir, être de plus en plus associée aux décisions qui concernent la population tsigane. Elle aspire également à un soutien financier lui permettant de mettre en oeuvre ses projets

- création d'un Centre Culturel Tsigane
- développement d'activités favorisant à la fois l'insertion professionnelle et la sauvegarde de savoir-faire artisanaux traditionnels : le besoin est urgent - surtout pour les jeunes - les formules sont à rechercher.

L'équipe, principalement bénévole, ne bénéficie pour l'instant que d'un demi-poste salarié en CES.

- D'autres associations de Tsiganes se créent dans le Département.

(1) - L'habitat adapté est un habitat sédentaire "en dur" mais dont la conception est pensée en fonction du mode de vie des Tsiganes.

(2) - PACT du Béarn = Centre d'Amélioration et de Rénovation du Logement

UDAF = Union Départementale des Associations Familiales.

Place et role des Institutions

Récapitulatif

- **Les Communes et leurs groupements** → *responsabilité de l'accueil*
- **Le Préfet et ses Services** → *responsabilité du respect de l'ordre public*
 - *contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales*
 - *gestion des subventions d'Etat à la création des aires*
 - *financement d'actions socio-éducatives*
 - *coordination des Services de l'Etat*
- **Le Conseil Général** → *responsabilité de l'action sociale et médico-sociale*
 - *participation au financement de l'investissement et du fonctionnement des aires*
- **Les CAF** → *versement de l'ensemble des prestations familiales*
 - *participation au financement de terrains d'accueil et d'actions d'insertion*
- **Les Associations d'accompagnement des Gens du Voyage** → *gestion des aires d'accueil*
 - *actions socio-éducatives*
- **L'Association Notre Dame des Roulottes** → *défense des traditions culturelles*
 - *action auprès des familles et prévention de la délinquance*
 - *promotion de projets à caractère culturel et professionnel*

PARTENARIAT

Plusieurs initiatives de travail partenarial dans le Département

- *Une Commission Chargée de l'Elaboration du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage* a été mise en place. Elle réunit les représentants des institutions présentées ci-dessus. Au sein de cette commission, un groupe d'animation est chargé de conduire les procédures du schéma. Les travaux menés en collaboration avec les élus ont permis d'élaborer des propositions concrètes, notamment sur les secteurs de la Côte Basque et de l'Agglomération Paloise. Ce groupe d'animation permet aussi la poursuite d'un travail permanent, organisant des réunions par secteurs pour la recherche de solutions d'aménagement adaptées aux contextes particuliers.
- *Le Groupe Départemental des Travailleurs Sociaux*, réunissant les assistantes sociales et les professionnels des associations de gestion, a un rôle d'information, de réflexion concertée et de proposition. Sa recherche concerne actuellement l'activité professionnelle des Tsiganes.
- Au sein du Conseil Départemental d'Insertion (CDI) du dispositif RMI, *le groupe "Illettrisme et Publics Spécifiques" (1)* travaille sur le thème de l'insertion sociale et économique. Il met en place les actions de formation et d'insertion qui lui semblent adéquates : ce sont surtout des actions d'alphabétisation et des "sas" de mobilisation spécifiquement organisés pour les publics tsiganes. Quelques organismes de formation se sont un peu spécialisés dans ce type de formation : Retravailler Aquitaine, Stratégie Formation et l'INSTEP Léo Lagrange pour l'Agglomération Paloise ; ATHERBEA et LABO (Laboratoire des Apprentissages de Base par Ordinateur) pour la Côte Basque. Les groupes "Santé", "Logement", "Insertion Sociale" et "Insertion Professionnelle" du CDI ont également été saisis pour la mise en place d'actions en faveur des Gens du Voyage. Un effort d'information réciproque est cependant à entreprendre entre les différents groupes.

IMPREVISIBILITE

- L'évolution de la population tzigane est imprévisible comme peut l'être celle de toute société en mutation. En lançant une nouvelle politique, il faudrait être conscient de cette incertitude et se garder des approches trop rigides et irréversibles comme ont pu l'être les politiques d'assimilation menées dans les années 70. Insuffisamment maîtrisées, elles ont entraîné des effets pervers insoupçonnés à l'origine : transformation des aires de stationnement en ghettos sécrétant la marginalisation et signant l'échec d'une politique pourtant très onéreuse.
- Certains événements nouveaux, impossibles à cerner aujourd'hui, peuvent venir transformer la situation qui vient d'être décrite : la modification des flux actuellement repérés ou l'intensification des migrations que l'on commence à observer venant de Roumanie ou de Yougoslavie entraînant des déplacements vers le Sud-Ouest..... Ces migrations de l'Est, déjà perceptibles dans la région, sont citées à titre d'exemple mais n'ont, pour l'instant, aucun caractère alarmant.

(1) - L'annexe 1 indique la composition de ces différentes commissions partenariales

LES PRINCIPES

ET

LES OBJECTIFS

LES PRINCIPES

Bâtir un schéma, construire une politique, c'est d'abord s'entendre sur les principes d'action que l'on se donne et que chacun s'efforcera de respecter. Ces principes pourraient être les suivants

1) PARTIR DES BESOINS DE LA POPULATION TSIKANE ET DE CEUX DES POPULATIONS "ACCUEILLANTES".

2) AVOIR CONSCIENCE ET TENIR COMPTE DE LA DIFFÉRENCE CULTURELLE qui existe entre l'univers des Tsiganes, de culture orale, et celui des non-Tsiganes de culture écrite.

3) CONSTITUER LE RESPECT DE LA LOI comme élément structurant des relations entre communautés.

4) ENCOURAGER LA CONCERTATION entre tous les partenaires concernés, notamment en recherchant l'adhésion des Tsiganes aux projets envisagés.

5) DÉVELOPPER LE PRINCIPE D'UNE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE ET INTERCOMMUNALE.

6) PRIVILÉGIER LES SOLUTIONS LÉGERES ET SOUPLES.

7) TRAITER CONJOINTEMENT LE PROBLÈME DU PASSAGE ET CELUI DE LA SÉDENTARISATION : même si la loi Besson met plutôt l'accent sur la restauration des conditions du voyage, l'accueil des Tsiganes se pose en termes de choix possible de mode de vie.

8) PENSER EN TERMES DE DURÉE ET D'ÉVOLUTION : un schéma détermine une politique qui va devoir traverser le temps. Il conviendra d'adapter et de moduler les décisions prises lorsque le besoin s'en fera sentir. Pour cela, il est important de créer les outils de concertation et d'évaluation nécessaires.

LES OBJECTIFS

01

UN OBJECTIF CENTRAL

Permettre aux populations tsiganes
de choisir leur mode de vie -
sédentaire, itinérant ou semi-sédentaire -
dans des conditions acceptables par tous.

DEUX OBJECTIFS OPERATIONNELS

1) Diversifier les formules d'habitat par

- l'extension et le remodelage du réseau des aires de stationnement
- le développement de l'habitat privé par le lancement d'une politique de terrains familiaux.

2) Créer les meilleures conditions d'insertion
sociale, scolaire, professionnelle

- en facilitant l'accès au service public général
- en l'adaptant autant que nécessaire.

Un objectif central définit la direction de l'action
les objectifs opérationnels déterminent concrètement
la façon de les mettre en oeuvre.

LES PRÉCONISATIONS

Les préconisations sont de deux types

Les préconisations d'accueil concernent les modes d'habitat qu'il convient de diversifier et de promouvoir pour répondre à la diversité des situations et des demandes en veillant à un choix judicieux des sites et à une répartition géographique cohérente des lieux de vie et de stationnement. Une étude des implications financières complète ces propositions.

Les préconisations d'insertion indiquent les grands axes d'une politique d'accompagnement permettant aux familles tsiganes de vivre dans tous les sens du terme et non seulement de stationner. Elles suggèrent une mise en oeuvre privilégiant l'accès des Tsiganes au service public général et s'appuyant sur un dispositif à plusieurs volets

- l'accompagnement social et médico-social et socio-éducatif,
- l'accompagnement scolaire, professionnel,
- les conditions de sauvegarde de l'identité culturelle.

Ces deux types de préconisations sont indissociables et complémentaires sachant qu'il y a toujours *inter-activité* entre les équipements d'accueil et les modes d'accompagnement proposés.

LES PRECONISATIONS D'ACCUEIL

1) - La diversification des modes d'habitat

Le plan de diversification des modes d'habitat respecte les principes d'action définis comme base du schéma. Dans cet esprit, il privilégie les solutions souples et légères, ne prévoyant pas de nouvelle implantation d'aires de grande capacité mais envisageant l'amélioration des équipements existants, leurs éventuels déplacement ou reconversion et la création d'aires plus légères et de terrains familiaux. *Trois grands chantiers* sont envisagés

- le développement d' *aires de passage* ,

- le remodelage et l'amélioration des *aires d'accueil*,

- le lancement d'une politique concertée de *terrains familiaux* en réponse à la forte demande d'habitat privé exprimée par les populations tsiganes.

• Ces initiatives sont complémentaires et interdépendantes. C'est de leur *réalisation simultanée* que dépend la restauration des conditions de mobilité des Gens du Voyage et donc la possibilité pour eux de choisir leur mode de vie dans le respect de leur environnement humain et naturel.

- *La capacité globale d'accueil ainsi accrue* - conjuguée avec une information régulière des services de police et de gendarmerie sur les emplacements de stationnement disponibles - devrait résoudre, en grande partie, le problème du stationnement sauvage.

• *Des efforts dans ce sens ont déjà été réalisés* , en particulier grâce à l'action de l'Association des Maires du Département qui a permis la création d'un réseau d'aires de passage nouvelles. La poursuite de telles initiatives permettra, peu à peu, de répondre aux besoins par des projets cohérents, concertés et recueillant l'adhésion des Tsiganes.

LES AIRES DE PASSAGE

Une réponse adaptée

- Ce type d'aire est la réponse la mieux adaptée aux secteurs qui connaissent une fréquentation régulière mais faible et très épisodique des Gens du Voyage, notamment à "la belle saison".
- Les préconisations techniques sommaires visent à faciliter le passage et à éviter la sédentarisation.
- D'autres communes rurales peu fréquentées pourraient répondre à leur obligation d'accueil dans la souplesse
 - par un arrêté municipal désignant une aire non aménagée à condition que celle-ci soit signalée et que les modalités de stationnement soient négociées directement
 - ou par la mise à disposition au cas par cas de terrains publics ou privés à titre occasionnel.

L'aire de passage est au minimum

- *un terrain désigné et signalisé prévoyant une surface de 100 m² par caravane, pouvant accueillir 6 à 10 caravanes en moyenne.*

- *Les préconisations conseillent, en outre, un sol stabilisé, un point d'eau, le ramassage des ordures, et, si possible, des sanitaires.*

(annexe 6)

Un coût modique et une gestion légère

- Le coût moyen par emplacement est de 14 000 F H T, la création d'une aire de passage revenant en moyenne à 100 000 F H T (sanitaires non compris).
- La gestion des aires de passage relève des communes qui doivent afficher le règlement en vigueur ; l'entrée de l'aire. Une gestion légère et souple est recommandée.
- Il est proposé de demander aux usagers de se présenter à la mairie chargée de régler les modalités de stationnement.
- Le dépôt d'une caution et la perception d'une redevance ne paraissent pas réalistes pour ce type d'équipement.
- L'action sociale relève du service public général (circonscriptions d'action sociale et médico-sociale scolarisation à l'école...).

Un équipement spécifique et aménagé

- Le regroupement des Tsiganes, notamment en zones urbaines et péri-urbaines, implique un équipement spécifique adapté à des séjours longs et non plus à des passages.

Une gestion plus exigeante

- Le coût de l'investissement varie de 30 000 à 115 000 F H T par emplacement.

- Il inclut un équipement minimum :

- un éclairage public,
- une clôture, des plantations,
- un bâtiment sanitaire comprenant des W C - douches et leurs accès séparés pour les hommes et pour les femmes, lavoir, évier abrité,
- l'accès à l'électricité (l'installation de l'électricité est fortement déconseillée sur les petites aires d'accueil ne disposant pas de personnel de gestion sur place, elle peut mettre en difficulté les municipalités qui n'arrivent pas à rentrer dans leurs frais et à obtenir le règlement des consommations ; elle peut, en outre, inciter à la sédentarisation ; une solution plus souple pourrait être l'installation de compteurs forains en cas de besoin),
- la délimitation des emplacements de caravanes,
- l'organisation de l'espace en alvéoles pour regrouper les familles,
- un espace réservé aux activités professionnelles,
- et, pour les grandes aires, des locaux collectifs destinés à l'accueil d'activités socio-éducatives et des compteurs individuels d'eau et d'électricité.

L'aire d'accueil

dispose de 10 à 40 emplacements.

- *Selon le nombre d'emplacements, son infrastructure peut aller du simple bloc sanitaire à des équipements collectifs*

- *Elle est gérée par la municipalité.*

• Pour les grandes aires, la présence d'une équipe socio-éducative est recommandée ainsi que l'installation de compteurs individuels d'eau et d'électricité.

- *Sa conception et son aménagement respectent le mode de vie et la culture des Tsiganes.*

(annexe

- La gestion des aires d'accueil relève des communes ou de leurs regroupements. Si les petites aires peuvent facilement s'accommoder d'une politique de gestion légère et souple (surveillance et entretien de l'aire, perception d'une redevance minimum, ramassage des ordures ménagères assuré par le personnel communal, actions sociales et médico-sociales relevant du service public général), les aires de grande capacité nécessitent, par contre, une gestion lourde (1). Cette gestion doit faire l'objet d'une vigilance particulière alliant la rigueur, le soutien et le dialogue dans un contexte favorisant la responsabilisation et l'autonomie des familles.

L'expérience a montré que le fonctionnement harmonieux de ces aires, accueillant des familles pendant de longs séjours, exigeait une gestion rigoureuse s'appuyant sur le respect strict d'un règlement intérieur (notamment pour le paiement des redevances : annexe 6) et sur la présence permanente d'une équipe professionnelle qualifiée et préparée à ce type de travail.

L'intérêt d'une coordination

- La coordination de la gestion des différentes aires d'un même secteur (l'Agglomération Paloise ou la Côte Basque, par exemple) présente de multiples avantages : une plus grande cohérence entre les différentes approches pédagogiques, l'intégration de tous les intervenants professionnels dans une démarche d'équipe qui leur évite l'isolement et le découragement, la rationalisation des dépenses par une meilleure utilisation des moyens financiers et humains entraînant un coût global moindre pour la collectivité.

(1) - L'évaluation du fonctionnement de l'aire de Lescar permet d'estimer le coût moyen annuel par emplacement à 22 600 F hors amortissement du terrain.

LES TERRAINS FAMILIAUX

Le terrain familial, réponse à une aspiration des Tsiganes

- Le terrain familial est une parcelle située sur une commune urbaine, péri-urbaine ou rurale et occupée à titre privé par un groupe familial tsigane qui s'y installe avec ses caravanes. Ce groupe familial est en fait une famille élargie, regroupant 5 à 20 personnes, propriétaires de 3 à 4 caravanes. Sur ce terrain, le groupe familial peut décider ou non de construire des locaux : sanitaires, locaux collectifs, cabanes en bois ou véritables maisons. Le groupe familial peut en être propriétaire ou locataire (annexe 7).
- Cette formule, actuellement très recherchée par les Tsiganes, réunit plusieurs avantages. Elle est en effet
 - respectueuse de la vie privée d'une population fatiguée d'une cohabitation continuellement imposée,
 - respectueuse d'un mode de vie spécifique : regroupement familial large, maintien de l'habitat-caravane, vie à l'extérieur,
 - compatible avec différents mode de vie : itinérant, sédentaire ou semi-sédentaire,
 - souple et évolutive car elle permet d'envisager progressivement les équipements souhaités,
 - réversible parce que peu onéreuse, elle n'engage pas l'avenir de manière inéluctable,
 - "dynamisante" parce que' elle incite les familles à l'autonomie et à la gestion d'un projet personnel.

Une bonne solution également pour les collectivités locales et les populations accueillantes

- L'intégration des familles est favorisée par la petite taille des groupes concernés qui ont ainsi plus de chances de se faire accepter par les populations environnantes à partir d'une meilleure connaissance réciproque.
- La scolarisation est facilitée pour les mêmes raisons.
- Le coût de l'opération, très inférieur à celui d'une aire, est incitatif pour les communes.
- Les implantations n'ont pas nécessairement un caractère définitif.

• Le terrain familial

*est un lieu privé,
habité plus ou moins régulièrement
par une famille élargie
composée de 5 à 20 personnes,
propriétaire ou locataire.*

*• La surface du terrain
peut aller de 400 à 1000 m²
et permettre le stationnement
de 3 à 6 caravanes,
dans le respect des règles d'urbanisme.*

*• Il est situé, de préférence,
de manière diffuse et
en périphérie urbaine.*

*• Il bénéficie d'un équipement minimum
en voirie, eau et électricité
et peut comporter ou non un bâti.*

(annexe 7)

Les préconisations d'accueil

Une grande satisfaction mais aussi beaucoup de difficultés

• Les familles qui sont arrivées à résoudre de manière positive les problèmes d'installation sont en général très satisfaites de la solution, parfois si bien acclimatées que le voisinage a complètement oublié leur origine. Il y a actuellement une trentaine de familles installées en terrains familiaux dans le département mais certainement beaucoup plus de projets qui n'ont pas abouti. Ces initiatives sont toujours venues d'une démarche personnelle et ont pris la forme d'acquisitions, sauf à Oloron où un projet de location est en cours.

* Les obstacles, nombreux, sont bien repérés

- la non-conformité aux règlements d'urbanisme : mal conseillées, dans l'impossibilité de faire un emprunt, les familles vont en général vers l'achat des terrains les moins chers, classés non constructibles. Toutes sortes de difficultés en découlent lorsqu'il s'agit d'installer l'électricité, de brancher l'eau ou d'envisager des constructions. Vient alors, après coup, la recherche de solutions de fortune qui, dans la plupart des cas, impliquent l'accord de la municipalité : changement d'affectation du terrain au POS, intervention pour obtenir des branchements particuliers, autorisation de constructions... lorsque la chose est possible.

- l'insalubrité ou la trop mauvaise situation de certains terrains déjà acquis peuvent compromettre les possibilités d'installation à long terme, ces acquisitions ayant été faites sans information et sans conseil suffisant. Il en va de même pour des terrains trop isolés, éloignés des services et des possibilités de relations.

- la position difficile des maires tient souvent à l'opposition des populations environnantes, parfois accompagnée de pétitions et manifestations diverses.

- l'autonomie et la motivation insuffisantes de certaines familles ne leur permettent pas d'assumer toutes les démarches relatives à leur installation.

Une formule qui peut favoriser la scolarisation et l'insertion économique

Le terrain familial favorise la personnalisation des relations entre parents, enseignants, enfants, voisins, élus.

• Sur le plan économique, la même remarque est justifiée. L'installation en terrain familial pousse à l'autonomie et à des attitudes responsables, elle permet aux familles de subvenir directement à certains de leurs besoins par la culture d'un jardin, l'élevage des volailles...

Pour enclencher le processus : un plan d'ensemble, un objectif de responsabilisation et une politique d'accompagnement social

Un plan d'ensemble, témoignant d'une véritable *volonté politique*, est nécessaire pour accélérer et faciliter un processus qui, sans cela, risque d'être très lent. Il faut trouver une cinquantaine de terrains sur le département.. Il paraît indispensable de développer les formules locatives (gestion HLM ou associative...)

• *Un objectif de responsabilisation des populations tsiganes est essentiel. En effet, les chances de réussite sont infiniment plus grandes dans le cas d'initiatives choisies et menées par les familles concernées.*

• Une politique d'accompagnement social des populations sédentarisées et de sensibilisation des élus locaux devrait permettre d'inverser le processus actuel. On pourrait imaginer une sorte de bourse aux terrains à la disposition des familles tsiganes. Ceci pourrait également éviter l'implantation sauvage de terrains familiaux en zones non constructibles et même en zone SEVESO (1).

Le développement concerté des terrains familiaux apparaît comme une action de prévention qui évitera, dans dix ans, d'avoir à reloger massivement les familles tsiganes en HLM lorsque l'on sait pertinemment que ce mode d'habitat est inadapté à leur culture et ne correspond pas à leurs souhaits.

(1) - Zones SEVESO = zones interdites à la construction (par la directive SEVESO) aux alentours de certains complexes industriels.

Les préconisations d'accueil

LES AUTRES SOLUTIONS D'ACCUEIL

Une ouverture plus importante des campings

- Les campings touristiques ont l'obligation légale d'accueillir tout public respectueux des règlements en vigueur et s'acquittant des redevances. Certains accueillent, dans ce cadre, des familles tsiganes qui apprécient cette forme de stationnement. Un important effort de sensibilisation est cependant à faire pour que ces pratiques deviennent plus courantes et que la solution se généralise bien qu'elle s'avère trop coûteuse pour nombre de Tsiganes. Le maintien de l'ouverture des campings en hiver à l'intention des Tsiganes, à une époque où ce type de tourisme n'a plus cours parmi les "Gadjés", est une autre formule à étudier.

La désignation de terrains occasionnels

- Les terrains occasionnels apparaissent comme la manière la plus adaptée de répondre aux regroupements importants mais occasionnels causés par les pèlerinages, conventions etc... Plutôt que d'attendre l'évènement pour désigner à la hâte des lieux plus ou moins appropriés; les communes concernées par ces phénomènes périodiques pourraient étudier à l'avance les réponses possibles afin de pouvoir, le moment venu, y être préparées. Ce type de mise à disposition (simples champs sans aménagement...) n'a pas d'implications financières importantes pour les communes et peut également résoudre, au moins partiellement, les problèmes posés par les importants déplacements saisonniers, vers la Côte Basque notamment.
- Certaines associations de Tsiganes commencent à avertir la Préfecture des dates de leur venue pour faciliter l'organisation de leur accueil. La généralisation de cette tendance pourra être très favorable à l'amélioration des réponses apportées à ces besoins de stationnement irréguliers mais massifs.

L'accueil privé

- Certains propriétaires prennent déjà de très heureuses initiatives en mettant à disposition de familles tsiganes, de manière temporaire, des terrains privés à titre gratuit ou sous forme locative. Ces formes d'accueil, encore rares, font songer aux nouvelles pratiques du tourisme rural (camping à la ferme impliquant l'achat ou la consommation de certains produits..), elles sont à la fois souples et adaptées aux besoins. Elles méritent d'être encouragées pour leur permettre de se développer dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.
- La prise en charge par les Associations de Tsiganes de leurs propres solutions (négociation directe, avec des propriétaires, de conditions de stationnement et d'accueil ponctuelles ou régulières sous forme locative par exemple...) peut également faire progresser la situation d'ensemble.

2) - Le choix des sites

Une localisation et une implantation

respectant la dignité et les contraintes quotidiennes des Tsiganes, répondant aux besoins locaux de passage et de séjour, compatibles cependant avec les attentes du voisinage

- Le choix du site doit satisfaire aux conditions normales de salubrité et d'hygiène, notamment en évitant certains types de nuisances (pollution, instabilité et irrégularité des sols, risques d'inondations, précarité de l'affectation des terrains..)
- Les écoles, commerces, services, lieux de vie doivent, autant que possible, être proches ou facilement accessibles par un système de transport commode.
- La capacité et l'aménagement des aires doivent répondre aux besoins repérés.
- Les aires doivent si possible être visibles de l'extérieur et répondre ainsi à une aspiration fréquente des Tsiganes qui ne veulent plus être relégués ou cachés dans les endroits les plus reculés des communes .
- *Le code de l'urbanisme soumet à autorisation l'accueil habituel sur un même terrain de 6 caravanes ou plus.*

Une concertation associant étroitement

les Tsiganes et les différents partenaires concernés

- La concertation avec les Tsiganes est un paramètre essentiel de ce plan d'aménagement. Les Tsiganes sont appelés à être les utilisateurs des équipements envisagés, à y vivre ou y séjourner. Ils sont les mieux placés pour exprimer leurs attentes de manière concrète et précise. Il est indispensable de les associer aux différentes phases de la mise en oeuvre et en particulier au choix d'emplacements tenant compte de leurs habitudes et de leurs itinéraires. Les formes de cette concertation sont à rechercher.
- La démarche doit également associer tous les partenaires susceptibles de favoriser la recherche de solutions adaptées localement. De nombreuses institutions sont concernées : les forces de police, les administrations techniques et sociales mais aussi des organismes tels que l'EDF, les HLM ...
- *Une sensibilisation des familles tsiganes à la nécessité du respect de l'ordre public devrait leur permettre d'être réellement partie prenante de cet effort de concertation.*

Une démarche prévisionnelle

- La maîtrise d'une situation est d'autant plus aisée qu'elle a été choisie et préparée. La réservation de terrains dans le cadre des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux pour l'Habitat (PLH) permet aux communes de programmer et de contrôler leur plan d'équipement en matière d'accueil des Gens du Voyage, allant ainsi au-delà du simple respect des exigences législatives.
- De nombreuses possibilités leur sont offertes pour l'acquisition de terrains réservés à l'aménagement d'aires de stationnement ou à l'implantation de terrains familiaux : de l'emplacement réservé à l'expropriation en passant par les droits de préemption et les réserves foncières (annexes 5 et 7).
- Une vigilance particulière doit présider à l'établissement et à la révision des POS et des documents de programmation financière.

Des solutions allant au-delà des difficultés et réticences immédiates

- La rareté des espaces libres réunissant toutes les conditions recensées ci-dessus peut être une difficulté tout à fait objective rencontrée par un certain nombre de communes.
- Les craintes d'envahissement, de nuisances, de dégradations, de vols sont sans doute un frein encore plus important. Elles tiennent plus à la peur de l'inconnu, aux inquiétudes des municipalités face à leur population qu'à des risques ou dangers fondés et objectifs.
- Les expériences réussies dans différentes communes du Département prouvent que des réalisations positives peuvent avoir lieu non seulement chez les autres mais aussi chez soi.

3) - Les propositions par grands secteurs géographiques

- **Les propositions ont été étudiées par zones géographiques. Elles ont été particulièrement travaillées pour les deux grandes agglomérations urbaines : Bayonne et Pau. Ces projets ont d'ores et déjà fait l'objet d'un accord de principe à l'occasion de réunions de concertation avec les communes concernées.**
- **Dès la réalisation de ces aires, les maires pourront réglementer - si nécessaire - le stationnement sur le reste du territoire conformément à l'article 28 de la Loi du 31 mai 1990.**

L'Agglomération Paloise

3 grandes aires d'accueil

- Pau: 40 emplacements - Transfert en projet -
- Lescar : 36 emplacements - existante -
- Lons-Billère : 30 emplacements - en cours de réalisation -

5 petites aires d'accueil

- au Sud-Ouest à Jurançon - réalisée -
- à l'Ouest, dans le secteur de Denguin-Siros-Poey-de-Lescar-Aussevielle - à réaliser -
- au Sud-Est dans le secteur de Gelos-Mazères - à améliorer -
- à l'Est dans le secteur d'Idron-Bizanos-Aressy - à réaliser -
- au Nord, aux abords de la route de Bordeaux (district du Luy de Béarn) - à réaliser -

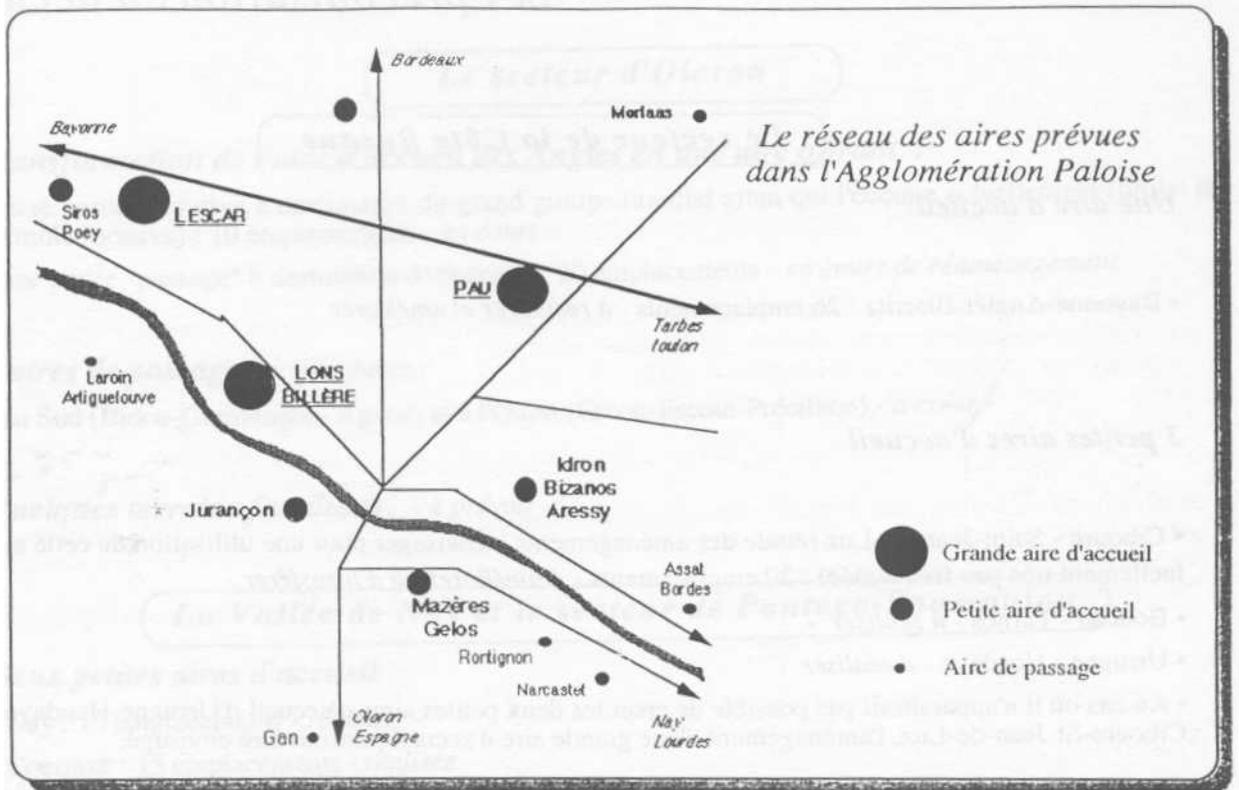
30 terrains familiaux en périphérie urbaine ou en secteur rural proche
dont 15 pour résorber la sédentarisation de l'aire du Cami Salié de Pau.

Quelques lieux de stationnement occasionnel

désignés pour les grandes manifestations : le domaine de Sers par exemple.

Des aires de passage compléteront ce dispositif.

Les préconisations d'accueil



Une stratégie adaptée pour le transfert du Cami Salié

- En déplaçant l'aire actuelle pour créer une véritable aire d'accueil, il faudra résoudre le problème des familles qui y sont installées à demeure. Ce nouvel équipement ne sera pas destiné à la sédentarisation.
 - La solution préconisée est de permettre à ces familles un relogement plus adapté à leur situation actuelle : le terrain familial.
 - Compte tenu de cette situation, les modalités de la phase de transition devront être étudiées avec soin. Le processus de sensibilisation et d'accompagnement de certaines familles risque d'être long. D'autres problèmes financiers, juridiques ou liés à l'urbanisme peuvent aussi retarder le processus.
 - Cependant, une mobilisation des communes périphériques et un scénario bien pensé pourraient contribuer à résoudre ce difficile problème.
- La reconversion réussie de l'aire de Pau détermine pour une grande part l'évolution positive de la politique départementale d'accueil des Gens du Voyage.**
- Deux grandes options pourraient être envisagées
 - 1) - La première consisterait à trouver des solutions de relogement pour les familles sédentarisées avant de fermer l'aire du Cami Salié et d'ouvrir la nouvelle aire. Cette hypothèse paraît un peu utopique, elle supposerait en effet le lancement et la réussite rapide et massive de la politique des terrains familiaux.
 - 2) - La seconde consisterait à transférer l'aire du Cami Salié en engageant simultanément le processus de relogement de quelques familles en terrains familiaux. Cette dernière solution semble la plus réaliste mais elle est conditionnée par la contribution active des divers partenaires (notamment organismes HLM et PACT) et par la réalisation d'une enquête personnalisée auprès des familles.
 - L'échec de cette politique contraindrait la Ville de Pau à réaliser une deuxième aire d'accueil.

Les préconisations d'accueil

Le secteur de la Côte Basque

Une aire d'accueil

- Bayonne-Anglet-Biarritz : 26 emplacements - à restaurer et améliorer -

3 petites aires d'accueil

- Ciboure - Saint-Jean-de-Luz (étude des aménagements à envisager pour une utilisation de cette aire actuellement très peu fréquentée) : 20 emplacements - à améliorer ou à transférer -
- Boucau - Tarnos - à réaliser -
- Urrugne - Hendaye - à réaliser -
- Au cas où il n'apparaîtrait pas possible de créer les deux petites aires d'accueil d'Urrugne-Hendaye et de Ciboure-St-Jean-de-Luz, l'aménagement d'une grande aire d'accueil pourrait être envisagé.

Trois aires de passage

- Saint Pierre d'Irube - Mouguerre - Lahonce - Villefranque - à réaliser -
- BAB : Arbonne - Arcangues - Bassussarry - à réaliser -
- Ahetze - Guethary - Bidart - à réaliser -

12 terrains familiaux dont une partie pour reloger à Bayonne les familles sédentarisées sur l'aire de Glain.

- L'aire de Glain ne pourra retrouver sa vocation d'accueil des itinérants que si les familles sédentarisées s'orientent vers une solution plus conforme à leur situation et à leurs aspirations. A Bayonne, le souhait d'un logement privé a été exprimé clairement et collectivement par la majorité des familles au cours d'une enquête réalisée sur le terrain en 1991.

2 ou 3 lieux de stationnement occasionnels

- sur la Côte Basque Nord pour accueillir les conventions religieuses et assurer la transition pendant la fermeture annuelle de l'aire de Glain.
- sur la Côte Basque Sud pour maîtriser le stationnement sauvage, très important en été, sur la corniche d'Urrugne.

Les préconisations d'accueil

Le secteur d'Oloron

Transformation de l'aire d'accueil des Angles en une aire offrant

- une partie privative à destination du grand groupe familial gitan qui l'occupe actuellement (projet de formule locative) : 10 emplacements - en cours -
- une partie "passage" à destination d'itinérants : 20 emplacements - en cours de réaménagement -

2 aires de passage en périphérie

- au Sud (Bidos-Gurmençon- Agnos) et à l'Ouest (Escou-Escout-Précilhon) - à créer -

Quelques terrains familiaux. - à prévoir -

La Vallée de Nay et le secteur de Pontacq-Soumoulou

Deux petites aires d'accueil

- Nay : 15 emplacements -réalisée -
- Coarraze : 15 emplacements - réalisée -

7 aires de passage sur la rive gauche du gave - réalisées -

7 nouvelles aires de passage sur la rive droite de la Vallée de Nay et sur la Vallée de l'Ousse, pour répondre à la fréquentation occasionnelle et aux pèlerinages - à créer -

Quelques terrains familiaux - à prévoir -

Le secteur d'Orthez-Mourenx

- Mourenx : une aire d'accueil - réalisée -
- Orthez : Une aire d'accueil - à créer -
- Salies-de-Béarn: une aire de passage - à créer -

Quelques terrains familiaux. - à prévoir -

Les autres secteurs

• Une concertation menée à l'initiative de l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques avait conduit à envisager, sur l'ensemble du milieu rural, un réseau d'aires de passage (une aire par canton pour les secteurs les moins concernés et 34 aires sur les secteurs fréquentés). Afin de mieux maîtriser le stationnement sauvage, les zones les plus concernées ont fait l'objet de propositions précises (cf paragraphes précédents). Ailleurs, il paraît préférable de ne pas "réglementer" le milieu rural qui connaît peu de fréquentation quitte à envisager, au coup par coup et par la négociation, les solutions les mieux adaptées et à ouvrir - si nécessaire - quelques aires d'intérêt cantonal.

4) - Les implications financières

LE FINANCEMENT DES AIRES: a) L'INVESTISSEMENT

En matière de financements, les estimations figurant dans les prévisions d'investissement ou de fonctionnement sont proposées d titre indicatif, en tenant compte des informations et des données actuellement connues. Ce sont des ordres de grandeur : leur but est d'éclairer la situation, de faciliter la réflexion, les décisions et les projets. Comme toutes les estimations, elles sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution des coûts, des situations et des informations complémentaires tirées de l'expérience.

De la même façon, les répartitions financières proposées tiennent compte des règles de financement actuellement en vigueur, susceptibles d'être adaptées et modulées dans la souplesse, sujettes également à d'éventuelles modifications, dans la limite des enveloppes financières prévues.

Un système d'aides financières variables selon les aires

- *L'Etat (Comité Interministériel des Villes : CIV) et le Conseil Général subventionnent* la création des aires dans la limite des enveloppes disponibles, à raison de 35 % du montant des travaux HT pour l'Etat et de de 20 % du montant des travaux FIT pour le Conseil Général. Ces participations financières sont plafonnées.
- *L'Etat (Fonds d'Action Sociale : FAS) et la Caisse d'Allocations Familiales* peuvent également apporter une aide à l'investissement si le projet comporte un gardiennage, une structure socio-éducative, un accompagnement social et médico-social.
- *Les communes ou structures intercommunales* assurent le financement résiduel qui intègre l'apport du terrain.
- *La Caisse des Dépôts et Consignations* peut, sous certaines conditions, octroyer des prêts à taux préférentiel pour l'investissement.

Origine du financement	Caractéristiques nécessaires du projet	Montant	Instruction	Textes de référence
Caisse d'allocations familiales	Infrastructures socio-éducatives, sociales et médico-sociales	CAF Pau : 15 % maxi coût HT sauf infrastructures, achat de terrain et V. R. D. prêt sans intérêt/ 10 ans	C. A. F.	Délibération 1992
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques		20% coût HT subvention plafonnée, à 6 000 F/emplacement	Conseil Général	Délibération octobre 87
ETAT (FAS)	suiti socio-éducatif et gardiennage	14 000 F maximum/ emplacement	Préfet du département D. D. A. S. S.	Circulaire Interministérielle 10 juillet 1980
ETAT (CIV)		35 % du coût HT subvention plafonnée à 15 000 F/empl. : passage 35 000 F/empl. : mixte 40 000 F/empl. : accueil	Préfet du Département (D.D.E.)	Circulaire de l'Équipement du 16 septembre 1992

3) - La sauvegarde de l'identité culturelle

- La politique d'ensemble définie dans ce document vise à permettre aux Gens du Voyage de vivre en harmonie avec les autres membres de la communauté nationale dans le respect mutuel des traditions.
- C'est dans cet esprit qu'est proposée l'élaboration d'une politique inter-culturelle. Cela implique que l'existence d'une identité Tsigane propre soit reconnue par les Pouvoirs Publics.
- Cette mission de défense des valeurs culturelles des Gens du Voyage doit être confiée en priorité aux associations Tsiganes

LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA

Le schéma départemental, validé, doit s'appuyer sur un dispositif de mise en oeuvre privilégiant

- *une démarche de concertation et de souplesse* impliquant une réelle participation de tous les partenaires concernés et une capacité d'adaptation aux situations et évolutions nouvelles,
- *la complémentarité d'instances d'orientation, d'exécution, d'appui technique, d'action de terrain* appelées à intervenir dans les différentes phases de concrétisation des projets.

La mise en oeuvre du schéma

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE SOUPLESSE

*La concertation
le passage d'une logique réglementaire
à une logique partenariale*

• La concertation entre les instances de décision, les acteurs impliqués et les populations tsiganes est une priorité nationale et même européenne. Elle est une nécessité qui seule peut offrir une vue d'ensemble de la réalité des situations et de la complexité des problèmes à résoudre.

*La prudence, le pragmatisme et la souplesse
dans le choix des solutions*

• La difficulté à déterminer et à réaliser les actions les plus appropriées, la spécificité même du phénomène (le nomadisme), le risque d'irruption de nouveaux flux migratoires conduisent à avancer pas à pas et à progresser prudemment en adoptant des solutions et en prévoyant des dispositions toujours adaptables et réversibles.

DES INSTANCES COMPLÉMENTAIRES

*Une instance d'orientation : la Commission Départementale
dotée d'une structure opérationnelle : le Groupe d'Appui Technique*

• Une commission Départementale de mise en oeuvre du schéma fera suite à l'actuelle Commission Départementale Chargée de l'Étude du schéma. Cette commission sera l'instance d'orientation globale du dispositif chargée d'initier les démarches opportunes, de donner un avis sur les projets, de veiller au respect des engagements pris et à l'actualisation régulière des actions envisagées.

Dans le cadre de ses missions, cette commission devra

- mettre en place un dispositif annuel d'observation des phénomènes migratoires,
- établir un rapport annuel d'évaluation du Schéma et des réajustements de la mise en oeuvre,
- donner un avis sur les projets d'accueil et d'actions concernant les Gens du Voyage mobilisant des financements publics.

• L'actuel groupe d'animation (voir composition détaillée en page de garde) - instance opérationnelle de la commission départementale -chargé jusqu'à ce jour de suivre les travaux d'élaboration du schéma, deviendra, au cours de la phase de mise en oeuvre, le groupe d'appui technique.

Celui-ci sera appelé à intervenir sur le terrain et à la demande - dans un esprit de solidarité départementale - auprès de tout acteur concerné : commune, famille ou communauté tsigane, service ou autorité publics...) confronté aux problèmes de réalisation concrète des projets définis théoriquement dans le schéma.

Groupe ressource à géométrie variable, cette instance s'adjoindra, selon les moments et les besoins, toute personne ou structure compétente susceptible de contribuer à la recherche des solutions et à l'avancement des travaux (voir description détaillée dans l'encadré présenté au recto).

La mise en oeuvre du schéma

Le groupe d'appui technique

*émane de la Commission Départementale
de mise en oeuvre du Schéma Départemental
d'Accueil des Gens du Voyage
et en constitue l'instance opérationnelle.*

- Il est constitué de représentants
des services de l'Etat et du Département,
des financeurs, des associations
et de travailleurs sociaux.*
- Groupe ressource à géométrie variable,
il peut s'adjoindre, selon ses besoins,
toute compétence utile à la réalisation de ses projets.*
- Il informe les autorités publiques, les élus et les Tsiganes sur
- les emplacements de stationnement disponibles....
- les financements, les procédures, les réglementations
concernant les conditions de stationnement, de signalisation,
la création d'équipements, d'aires,
de terrains familiaux...
- les projets en cours,
les expériences intéressantes ou innovantes....*
- Il conseille, à la demande, les mêmes publics
et peut leur apporter un appui logistique
dans l'élaboration de leurs projets*
 - Il met en relation les différents acteurs,
favorise la concertation entre partenaires et
l'harmonisation des actions*
 - Il peut apporter participation ou soutien
à toute réflexion ou initiative
visant une amélioration des conditions
d'accueil des Gens du Voyage
dans le Département.*

La mise en oeuvre du schéma

Des organes exécutifs

les communes, si possible regroupées en structures intercommunales

- Les structures intercommunales de type SIVU réunissant le Département, les communes ou les regroupements de communes et d'autres partenaires éventuels (CAF...) semblent les plus à même de mettre en oeuvre la politique définie dans le cadre du Schéma Départemental dans une perspective de solidarité et de réseau.
- Reste à définir la configuration géographique de telles structures qui pourront devenir les organes exécutifs du dispositif, se donnant les moyens de la mise en oeuvre des politiques définies en matière de création, de gestion des aires et d'amélioration générale des conditions d'accueil des Gens du Voyage.

Sur le terrain : une collaboration étroite

entre les instances spécifiques et les institutions de droit commun

- Le Pôle Spécifique Tsigane, les associations d'accompagnement des Gens du Voyage, les associations de Tsiganes, L'École des Voyageurs mènent les actions de terrain (gestion des aires, accompagnement social, médico-social, socio-éducatif et culturel) en étroite collaboration avec les institutions de droit commun (circonscriptions de la DDSS, Éducation Nationale....)

- Au terme de ce tour d'horizon, il convient d'insister sur quelques idées-force sous-jacentes à toute la problématique de l'accueil des Tsiganes dans notre département.
- Le problème majeur et relativement nouveau est bien celui de l'apparente sédentarisation d'une population jusqu'à présent connue et identifiée comme nomade. De ce fait, la politique, les mesures, les équipements d'accueil ne peuvent se contenter de répondre à des besoins de passage, plus ou moins éphémères, mais doivent s'inscrire dans la durée.
- Ce phénomène, loin d'être statique, est complexe et mouvant. Il peut prendre de multiples formes dont il est difficile de prévoir actuellement les évolutions. Pour les Gens du Voyage, il ne s'agit, en aucun cas, d'adopter purement et simplement une vie sédentaire classique. Il est plutôt question de revendiquer le droit et la possibilité de choisir une ou plusieurs formes d'habitat selon les saisons, les périodes de la vie, l'inspiration du moment : s'arrêter l'hiver à Pau mais passer l'été sur la Côte Basque et, pourquoi pas, partir pour les vendanges à l'automne dans les Pyrénées Orientales ou ailleurs... mais être sûr au retour de retrouver une place sur une aire ou, mieux, sur un terrain familial. L'aspiration à la privatisation de l'habitat s'exprime de plus en plus fortement.
- Sous cette revendication, transparait une double quête. Il y a d'abord une recherche de sécurité avec l'idée du retour, du point fixe, de l'ancrage. Il y a aussi, envers et contre tout, le désir de maintenir une autonomie et une spécificité dans le rythme et dans le mode de vie au sein d'un espace pluridimensionnel que certains chercheurs appellent "un polygone de vie". C'est par ce compromis que les Tsiganes montrent aujourd'hui encore une capacité d'adaptation qu'il est vital pour eux et pour nous de préserver. En cela, ils sont fidèles à leurs comportements ancestraux, cherchant toujours à faire leurs et à s'approprier les emprunts qu'ils sont amenés à faire, par nécessité, aux cultures voisines.
- Car c'est bien une mutation et un bouleversement culturels qui se jouent aujourd'hui pour la population tsigane placée devant le défi de notre société moderne et technocratique qui apparaît en perte de vitesse économique et génère de plus en plus d'exclusion.
- Face à la menace d'une marginalisation sociale et économique généralisée de leurs communautés familiales, de plus en plus de Tsiganes deviennent conscients de la nécessité pour eux de s'approprier les outils longtemps ignorés ou refusés mais qui peuvent actuellement les aider à mieux maîtriser leur devenir et à préserver leur identité culturelle : la scolarisation des enfants, la formation et l'insertion professionnelles des adolescents et des adultes.
- Il s'agit là des véritables clés qui conditionneront l'avenir des Gens du Voyage et ouvriront l'espoir d'une coexistence harmonieuse des sociétés tsigane et non-tsigane.

Une réalisation nouvelle
vient d'abord d'une volonté politique
puis de la mobilisation de tous les acteurs concernés.

L'accueil des Gens du Voyage
ne consiste pas seulement à gérer des passages.
Il doit en fait permettre aux populations tsiganes
de choisir leurs modes de vie et d'habitat
sans que ceux-ci soient prédéterminés de l'extérieur.

Malgré la complexité du dossier, l'imprévisibilité des évolutions
et les obstacles de toute sorte
qui ne manqueront pas de survenir en cours de route,
ce document se veut être un catalyseur
et une référence pour que se développe
une politique d'ouverture aux Tsiganes
habitant ou traversant
notre Département.